
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Deuxième séance – Mardi 7 juin 2011, à 17 h

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Michel Amaudruz, Thomas Bläsi, Antoine Bösch, M^{me} Sandrine Burger et M. Yves Nidegger.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet, maire, M. Rémy Pagani, vice-président, M^{mes} Sandrine Salerno, Esther Alder et M. Sami Kanaan, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 27 mai 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 juin et mercredi 8 juin 2011, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous informe que la sortie du Conseil municipal aura lieu le samedi 3 septembre prochain; vous recevrez ultérieurement le programme des festivités.

Le bureau vous informe également qu'il a reçu copie de la lettre de démission de l'Union démocratique du centre de M. Sylvain Clavel, dont nous donnons lecture.

Lecture de la lettre:

Genève, le 7 juin 2011

Madame la présidente,

Le 13 mars 2011, les électrices et les électeurs de la Ville de Genève m'ont réélu aux fonctions de conseiller municipal pour la législature 2011-2015.

Ostracisé par le nouveau groupe UDC, je me vois contraint de quitter ce dernier, sans plus attendre et pour siéger dorénavant comme indépendant.

C'est pourquoi je vous prie de prendre acte de ma démission de l'UDC Genève.

Le bureau du Conseil municipal devant prendre des mesures organisationnelles, je l'informe de cette décision en lui adressant une copie de ce courrier.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez recevoir, Madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Sylvain Clavel

La présidente. Le bureau excuse l'absence de M. le maire Pierre Maudet à la séance de 20 h 30 ce soir, ainsi qu'à celle de 17 h demain mercredi. Il excuse également l'absence de M^{me} Sandrine Salerno aux séances de 20 h 30 aujourd'hui et demain.

3. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'expression associative (statuts de la fondation, art. 9.1.3) (RCM, art. 130, lettre A).

La présidente. Je prie les chefs de groupe de bien vouloir annoncer le nom de leur candidat ou candidate.

M. Michel Chevrolet (DC). Chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Daniel Rasolo. Très connu des milieux associatifs genevois, il souhaite vivement siéger au sein du conseil de la Fondation pour l'expression associative, afin de contribuer à l'aménagement et à l'agrandissement de la Maison des associations sociopolitiques de Genève, dont il fait partie actuellement en qualité de membre de deux associations. Je vous invite à voter pour M. Daniel Rasolo.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, les Verts ont le plaisir de vous présenter la candidature de M^{me} Eylah Kadjar. Je vous remercie de lui accorder votre soutien.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous présente la candidature de M. Laurent Leisi, membre fondateur de l'Usine – entre autres – et très actif dans le domaine associatif et musical.

M. Alberto Velasco (S). Madame la présidente, je vous demande une explication. Lors de la réunion des chefs de groupe, la semaine dernière, on nous a dit que le siège vacant au sein du conseil de la Fondation pour l'expression associative dont nous parlons ici était habituellement attribué pour deux ans à une personne de gauche puis, pour la même période, à quelqu'un de droite, et ainsi de suite.

Etant donné que c'est M^{me} Marie-France Spielmann, du groupe Ensemble à gauche, qui vient de terminer son mandat à ce poste, nous étions convenus qu'il reviendrait maintenant à la droite. Or, il semble que nous nous apprêtons à procéder à une élection pour départager les candidats du Mouvement citoyens genevois, du Parti démocrate-chrétien et des Verts! C'est bien gentil, mais j'aimerais que l'on nous dise si la règle de l'alternance gauche-droite est toujours valable ou non. Si elle ne l'est plus, les socialistes pourraient eux aussi présenter un candidat ou une candidate!

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, mon intervention rejoint celle de mon collègue Alberto Velasco. Dans le doute, notre groupe aurait une candidature à vous proposer... En effet, nous avons déjà une représentante du groupe Ensemble à gauche tout indiquée pour reprendre ce poste qu'elle vient de quitter, à savoir M^{me} Marie-France Spielmann, qui a siégé dans cette enceinte durant de nombreuses années et que tout le monde ici connaît.

Nous sommes prêts à reconduire sa candidature pour le mandat suivant mais, comme vient de le signaler mon collègue chef du groupe socialiste, il me semble que nous nous étions mis d'accord au sujet de cette élection et que le poste vacant devait revenir à la droite. J'apprends aujourd'hui que c'est le Parti démocrate-chrétien qui présente un candidat. Nous n'aimerions pas que la règle du tournus soit remise en question mais, si tel était le cas, à l'instar des Verts, nous présenterions nous aussi un candidat ou une candidate.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, après consultation de mes collègues de parti et par gain de paix, je vous annonce que nous retirons la candidature de la représentante des Verts à cette élection.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur Wisard. En réponse à la question de M. Velasco et de M^{me} Figurek, je n'ai pas connaissance d'une règle qui établisse le tournus gauche-droite à ce poste de membre du conseil de la Fondation pour l'expression associative, si bien que je les invite à présenter une candidature, s'ils le souhaitent.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Madame la présidente, j'ai dit tout à l'heure que, si le tournus était maintenu, nous serions évidemment très heureux d'élire une représentante ou un représentant du Parti démocrate-chrétien, puisque nous respectons les règles que nous nous sommes imposées dans ce parlement. Par conséquent, nous ne présenterons pas de candidature à ce poste.

M. Alberto Velasco (S). Je ne sais pas si nous sommes très heureux à l'idée qu'un démocrate-chrétien soit élu à ce poste... Nous le verrons par la suite, nous ne pouvons pas prévoir l'avenir! En tout cas, par gain de paix, comme l'a dit mon collègue des Verts, mais aussi parce que je considère que les traditions établies dans ce parlement, même si elles ne sont pas codifiées par écrit, ont une valeur, nous ne présenterons pas de candidature pour le conseil de la Fondation pour

l'expression associative. Nous ne remettrons pas en cause le tournus et nous laissons le Parti démocrate-chrétien présenter son candidat.

Certes, le Mouvement citoyens genevois a lui aussi présenté une candidature, mais je pense que c'est parce que ce parti n'appartient ni à la droite, ni à la gauche. Pour notre part, nous soutiendrons le candidat du Parti démocrate-chrétien.

M. Pascal Spuhler (MCG). Par souci de tranquillité et par gain de paix, nous retirons la candidature du représentant du Mouvement citoyens genevois.

La présidente. Il n'y a plus qu'un candidat au poste de membre du conseil de la Fondation pour l'expression associative: M. Daniel Rasolo, représentant du Parti démocrate-chrétien. Je propose, si cette assemblée est d'accord, qu'il soit élu tacitement.

M. Daniel Rasolo est élu.

4. Questions orales.

La présidente. Nous passons maintenant aux questions orales, pendant trente minutes. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que, selon le nouveau règlement du Conseil municipal, l'exposé de la question est limité à une minute, que chaque orateur ou oratrice ne peut poser qu'une seule question et que l'exposé de la réponse du Conseil administratif est limité à deux minutes.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble et elle concerne l'Alhambar. Comme d'autres personnes ici, j'ai pu lire que le Conseil administratif devait trouver une solution pour le relogement temporaire de cet établissement. Je rappelle que le Conseil municipal avait plébiscité cette démarche, nonobstant le fait que nous avons souvent manifesté notre soutien à l'Alhambar, car c'est le maintien d'emplois dans ce secteur qui est concerné. Nous aimerions savoir quelles solutions de relogement – même temporaire – sont envisagées actuellement par le Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je souhaite la bienvenue aux nouvelles conseillères municipales et aux nouveaux conseillers municipaux!

Je répondrai à la question de M^{me} Valiquer Grecuccio de la manière suivante. Lors du vote de la proposition PR-704, le Conseil municipal avait demandé au Conseil administratif de prendre langue avec les tenanciers de l'Alhambar, ce que les représentants du département de M^{me} Salerno et du mien ont fait. Ils les ont avertis explicitement que, pendant les travaux qui commenceront le 1^{er} avril 2012, nous essaierions de mettre un local à leur disposition, soit en leur accordant un fermage libéré entre-temps, soit en les aidant formellement à trouver un autre lieu.

Deux endroits ont été mentionnés par les tenanciers de l'Alhambar: le Bataclan, encore vide en ce moment, et un restaurant qui pourrait éventuellement faire l'affaire sur le pont de la Machine. J'ai téléphoné aux responsables de l'entreprise Hayek, qui possède ce dernier établissement, mais ils l'ont déjà affecté à une autre enseigne; toutefois, ils se réservent la possibilité, si les gérants pressentis renonçaient à ce fermage, de reprendre contact avec la Ville. Il y aura donc peut-être, dans deux ou trois semaines, une opportunité à saisir pour nous sortir de cette difficulté.

En tout cas, si nous ne trouvons pas de solution d'ici au mois de novembre 2011, je soumettrai au Conseil municipal une proposition visant à aménager une installation provisoire sur le parking de la Rôtisserie, afin que l'Alhambar puisse rester ouvert à cet endroit et garantir l'emploi de ses employés pendant les deux ans que dureront les travaux.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse à notre nouveau ministre des sports, qui se soucie sans doute – entre autres – d'assurer la continuité de la Fondation pour le sport.

En mars dernier, dans le cadre d'une réponse à une question écrite, le Conseil administratif nous a annoncé un projet de délibération sur la création de la Fondation pour le sport avant la fin de la précédente législature. Or elle est terminée depuis quelques jours et nous n'avons toujours pas vu venir ce projet concernant la création et le cofinancement de la Fondation pour le sport. Quand le Conseil municipal en sera-t-il saisi?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. A mon tour, je souhaite la bienvenue aux anciens et aux nouveaux membres du Conseil municipal. Travailler avec vous sera un plaisir pour moi!

Votre question est tout à fait justifiée, Monsieur Buschbeck. L'ancien Conseil administratif avait décidé de lier cet objet au projet de budget 2012. En outre, le Conseil d'Etat a décidé de modifier sa stratégie en la matière: au lieu d'investir dans le capital de la Fondation pour le sport, il accordera lui aussi une aide sous forme de subventions. Nous attendons la confirmation de cette modification, qui devrait nous parvenir d'un jour à l'autre.

Le Conseil administratif se saisira de cette problématique au mois de juin, afin que le projet soit prêt à temps. Mais la Fondation pour le sport est bel et bien sur les rails.

M. Denis Menoud (MCG). Madame la présidente, était-il nécessaire de chambouler gravement l'ordre du jour du Conseil municipal, hier après-midi, lors de la séance d'installation, pour permettre au maire, M. Maudet, d'aller faire le beau devant quelques fanfares au parc des Bastions? Le Conseil administratif ne pouvait-il pas se faire représenter à cette manifestation par un autre de ses membres? Le Mouvement citoyens genevois est indigné de cette façon de faire du maire de Genève, alors que c'est de la mairie qu'émane la convocation à notre séance d'installation. Il s'agit d'une forme de mépris du protocole établi...

La présidente. Excusez-moi, Monsieur Menoud, mais nous en sommes aux questions orales et vous êtes en train de faire une interpellation!

M. Denis Menoud. Ce n'est pas une interpellation, c'est ma question!

La présidente. Alors, veuillez en venir à votre question précise.

M. Denis Menoud. J'y viens. Nous ne sommes pas d'accord de tolérer ce manque de respect envers les conseillers municipaux!

La présidente. Je suis désolée, Monsieur le conseiller municipal, mais votre temps de parole d'une minute est écoulé. Si vous voulez maintenir votre interpellation, je vous invite à la formuler par écrit.

M. Denis Menoud. Non! Cette façon de se moquer du Conseil municipal est scandaleuse!

M^{me} Marie Chappuis (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani et elle porte sur l'extension du pont du Mont-Blanc, notamment en vue d'y ajouter une piste cyclable. Une requête en autorisation de construire a été déposée l'année dernière et, à ce jour, ladite autorisation n'a pas encore été délivrée. J'aurais donc souhaité savoir où en était cette affaire, sachant que, pour obtenir les fonds de la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération, il faut commencer les travaux avant la fin de l'année 2013. Merci de nous renseigner!

D'autre part, j'ai entendu dire qu'une variante au projet a été proposée récemment qui permettrait de réaliser cette piste cyclable en dehors des voies de circulation, ce qui arrangerait à la fois les Transports publics genevois (TPG), les automobilistes et les cyclistes. Merci de bien vouloir nous faire un état de la situation sur ce dossier qui pourrait, je crois, enthousiasmer les bancs de la droite comme ceux de la gauche.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame Chappuis, je vous répondrai rapidement, puisque le nouveau règlement du Conseil municipal nous impose de nous dépêcher en formulant nos réponses à vos questions orales...

Il y a six mois, lors du débat sur la motion M-941, j'ai annoncé qu'il y avait actuellement deux projets concernant le pont du Mont-Blanc: l'un prévoit un pont en encorbellement et il fait actuellement l'objet d'une étude, et l'autre, beaucoup plus avancé, prévoit l'aménagement d'une piste cyclable sur le pont même, ce qui impliquerait de réduire les présélections actuelles, largement surdimensionnées. Cette dernière solution est actuellement en suspens, car la Direction générale de la mobilité n'avance pas dans l'octroi de son autorisation. Nous en sommes désolés! Quoi qu'il en soit, nous avons toujours la volonté de mener parallèlement les deux études de projet et de respecter le délai de 2014 pour commencer les travaux.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Ma question s'adresse à M. Pierre Maudet, maire de la Ville de Genève. Elle concerne l'organisation des festivités du 1^{er} Août. L'année passée, nous avons eu la désagréable surprise de constater que la traditionnelle rencontre des autorités civiles et religieuses à la cathédrale Saint-Pierre avait disparu du programme officiel! Nous pensons qu'une telle mesure relève d'une mauvaise compréhension de la laïcité. Au lieu d'écarter les communautés religieuses de la fête, il serait plus opportun, dans une ville comme Genève qui se veut leader en matière de tolérance et de dialogue interreligieux, de les y associer en maintenant notre belle tradition. Qu'en sera-t-il cette année?

M. Pierre Maudet, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma collègue maire sortante me soufflait à l'instant que M. Tornare avait représenté le Conseil administratif, l'année passée, lors de la célébration œcuménique qui se déroule usuellement le 1^{er} août à 18 h, avant les festivités organisées par la municipalité au parc des Bastions.

Je vous confirme que, cette année, nous organiserons une belle fête du 1^{er} Août. Elle se déroulera tout l'après-midi pour les enfants et se déploiera également en soirée selon le programme traditionnel, avec le canton du Valais comme hôte d'honneur.

Pour répondre plus précisément à votre question, Madame Kraft-Babel, le programme officiel des festivités fera mention de la célébration œcuménique. Je rappelle néanmoins qu'elle n'est pas organisée par la Ville, d'abord par respect du strict principe de la laïcité, mais aussi parce que ce sont les Eglises concernées qui s'en chargent et invitent les citoyennes et les citoyens, les habitantes et les habitants de Genève à y assister. J'y participerai moi-même en ma qualité de maire, mais je tenais à insister sur ce point. Sauf erreur de ma part, cette célébration œcuménique aura lieu à 18 h et sera suivie logiquement par les festivités qui se dérouleront au Palais Eynard, pour les élus, et dans le parc des Bastions, devant le Mur des réformateurs, en soirée, pour toute la population.

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Alder, nouvellement élue. Elle concerne l'envoi par l'un de ses fonctionnaires d'un courriel visant à promouvoir une manifestation de l'association Sauvons les Petits-Délices! et la construction de logements dans le quartier des Délices. Je voulais savoir si le rôle d'un fonctionnaire municipal consistait vraiment à promouvoir une manifestation politique en ville de Genève.

La présidente. Il vous sera répondu ultérieurement, Monsieur Genecand.

M. Jean-Paul Guisan (LR). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Sami Kanaan. L'Unesco est en train de dresser un inventaire des traditions vivantes pour les intégrer à son patrimoine mondial. La Suisse a donc demandé à chaque canton de faire des propositions en la matière, et le Canton de Genève a suggéré – entre autres – la fête de l'Escalade, l'Esprit de Genève, la Fabrique, ou encore le marronnier de la Treille, pour ne citer que quelques exemples.

Ma question est la suivante: la Ville, notamment par l'intermédiaire du département de la culture et du sport, sera-t-elle partie prenante dans ce projet de promotion du patrimoine culturel genevois?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je vérifierai ce qu'il en est et je vous répondrai ultérieurement en ce qui concerne cette catégorie du patrimoine mondial de l'Unesco. Il est vrai que cette question occupe les médias à juste titre, car elle met en jeu des traditions importantes et Genève doit figurer dans cette classification. Le Canton est bien placé pour faire des propositions, mais je vérifierai si la Ville est ou non partenaire de cette démarche, et je vous le ferai savoir en temps voulu.

J'en profite pour déclarer avec fierté et plaisir – mais cela a déjà été annoncé la semaine dernière – que la Ville a joué un rôle pilote dans la reconnaissance par l'Unesco de l'importance de Genève dans une autre catégorie du patrimoine mondial: la Mémoire du monde, qui porte sur des archives et documents littéraires. Pour la première fois, il y a dix jours, la Suisse a pu faire passer un projet dans ce cadre; il s'agit des archives et du patrimoine liés à Jean-Jacques Rousseau. Cette réussite est le fruit d'une très belle collaboration entre les bibliothèques et les Villes de Neuchâtel et de Genève. Voilà un beau prélude au tricentenaire de Rousseau que nous célébrerons l'année prochaine!

M^{me} Sandra Golay (DC). Ma question s'adresse au magistrat en charge du département des constructions et de l'aménagement, M. Rémy Pagani. Certains travaux touchent à leur fin, dans le quartier de la Jonction, pour le plus grand bonheur de ses habitants. Toutefois, on constate que la qualité des finitions laisse à désirer: absence de trottoirs abaissés permettant le passage des fauteuils roulants, nombreuses inégalités du sol sur la chaussée et les trottoirs, signalétique incomplète... Les enfants, les personnes âgées, les handicapés et les cyclistes risquent à tout moment de tomber.

Le Parti démocrate-chrétien, très attentif à la qualité de vie des habitants de la Jonction, demande au magistrat s'il compte faire un petit tour dans son propre quartier, afin de répertorier ces carences et de prendre les mesures nécessaires pour mettre les nouveaux aménagements en conformité avec les exigences actuelles.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne compte pas faire un petit tour dans mon quartier – j'en fais déjà, comme tous les habitants de chaque quartier de notre ville! J'ajoute, Madame la conseillère municipale, que les travaux à la Jonction ne sont pas terminés. Ils ne le seront qu'à la fin du mois de juin, comme prévu, avec le report des dix lignes de bus qui embouteillent aujourd'hui le boulevard de Saint-Georges et qui seront réparties entre le boulevard Carl-Vogt et la rue des Bains.

En outre, j'aurais aimé que vous releviez la pose du revêtement phonoabsorbant sur le boulevard Carl-Vogt, qui fait la joie des riverains pour avoir abaissé de 6 décibels le bruit dans cette artère. Je compte bien continuer sur cette voie!

Tout comme vous, Madame Golay, j'attends impatiemment la fin du mois de juin pour faire d'autres petits tours dans mon quartier... Je verrai alors où manquent les trottoirs abaissés, car tous les aménagements doivent être conformes aux plans qui m'ont été soumis il y a deux ans.

M. Pierre Rumo (EàG). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, responsable du département de la culture et du sport. En décembre 2007, cinq entités – la Ville de Genève, le Canton de Genève, la Ville de Meyrin, le Teatro Malandro et Pro Helvetia – ont signé une convention portant sur trois ans, de 2008 à 2010. Cette dernière devait être renouvelée au mois de mars 2010, ou au plus tard au mois de juin 2010. L'a-t-elle été? Nous avons pu lire dans la presse, et notamment dans *Le Temps* de vendredi dernier, qu'Omar Porras, responsable du Teatro Malandro, voulait quitter le Forum Meyrin. Qu'en est-il?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur Rumo, j'ai appris comme vous par une journaliste le 1^{er} juin – jour de mon entrée en fonction! – que le Teatro Malandro avait décidé de mettre fin à sa collaboration avec le Forum Meyrin au terme de la saison prochaine, dans une année. A ma connaissance, la convention dont vous avez fait état a été renouvelée à l'identique dans les délais prévus, elle est donc entrée en vigueur. Je recevrai prochainement M. Porras pour analyser la situation, comprendre ce qui s'est passé et envisager des solutions – car il est bien sûr important que nous en trouvions! Je ne porte pas de jugement sur les événements qui ont pu conduire à sa décision, mais je souhaite en être informé.

M. Michel Chevrolet (DC). Les pistes cyclables genevoises sont malheureusement utilisées par de trop nombreux camions de livraison qui y stationnent en quinconce, ainsi que sur les trottoirs. Certaines sont même devenues extrêmement dangereuses. Je souhaite savoir quelles mesures M. le maire entend prendre pour distribuer des amendes d'ordre aux chauffeurs qui occupent abusivement le domaine public et les pistes cyclables nécessaires à la circulation des vélos en ville.

M. Pierre Maudet, maire. La préoccupation que vous évoquez, Monsieur Chevrolet, est également la nôtre de façon permanente. Nous n'avons pas à pro-

prement parler d'action spécifique à certains moments de l'année pour régler ce problème. Nous en avons, en revanche, en ce qui concerne les deux-roues motorisés – c'est-à-dire les scooters – qui empruntent les pistes cyclables à la route des Acacias, au quai Gustave-Ador ou ailleurs.

Néanmoins, une pression constante est mise sur les véhicules qui utilisent abusivement les pistes cyclables. Je le dis de mémoire: environ 800 amendes d'ordre ont été délivrées en 2010 aux conducteurs de véhicules stationnant ou circulant sur les espaces dévolus aux cyclistes. On me souffle que ce chiffre se monte à 1103 amendes pour les seize derniers mois. Cela démontre quand même un effort assez important de la part de la municipalité pour régler ce problème.

Mais comment déterminer les emplacements à surveiller en priorité? Nous travaillons en amont avec plusieurs associations comme Pro Vélo, dont le site internet contient une carte téléchargeable où les cyclistes peuvent indiquer à quel endroit et à quelle heure ils se trouvent fréquemment confrontés à un empiètement abusif des pistes cyclables par des véhicules motorisés de livraison. Nous nous basons sur ces données dans le cadre d'une collaboration régulière avec Pro Vélo et d'autres associations.

Il faut savoir aussi – je l'ai déjà signalé, mais je le répète encore aujourd'hui – que la population peut appeler la police municipale au numéro de téléphone 022 418 22 22, qui renverra ses plaintes au poste de quartier compétent. Si une patrouille est disponible, elle se déplacera pour essayer d'arranger la situation et éviter que les véhicules de livraison n'encombrent trop souvent les espaces cyclables. Le cas échéant, si un véhicule gêne vraiment, elle verbalisera immédiatement, sans sommation ni préavis.

Mais si vous pensez à des lieux particulièrement concernés, Monsieur Chevrollet, vous pouvez nous les signaler. Nous aurons à cœur d'entreprendre une action spécifique sur les sites en question.

M. Alexandre Chevalier (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Alder. Nous avons appris, lors de la répartition des départements de la Ville, que le sien s'occuperait désormais du sport et de la culture de proximité. Nous aimerions comprendre ce que signifient ces concepts qui, à nos yeux, restent flous. Nous aimerions aussi savoir si ces nouvelles dénominations et les compétences qu'elles recouvrent auront des conséquences pour les différentes associations culturelles et fédérations sportives subventionnées par la Ville.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. A mon tour, je souhaite la bienvenue à toutes et à tous dans cette enceinte!

Monsieur le conseiller municipal, Mesdames et Messieurs, j'aimerais préciser ce que recouvrent les concepts de culture et de sport de proximité. Lors de la répartition des départements municipaux qui a suivi les élections, je revendiquais fortement le développement du sport de proximité, à savoir du dispositif qui favorise le bien-être de la population en garantissant l'accessibilité du sport pour tous. Je pense notamment au développement des parcours Vita, de la notion de «Proxisport» et de toutes les activités sportives qui renforcent le lien social.

Il faut permettre aux jeunes et aux aînés, notamment, de pratiquer un sport à leur guise, de manière très libre. Cette problématique ne concerne donc pas le sport de compétition ni les grandes infrastructures sportives. C'est dans cette idée que j'aimerais développer le secteur du sport de proximité.

J'en viens maintenant à la notion de culture de proximité. Il s'agit de permettre aux artistes locaux actifs dans le domaine des arts plastiques, du théâtre ou de la musique de pratiquer leur art dans les quartiers, dans des conditions vraiment accessibles pour les uns et les autres. Voilà la distinction que je fais avec la culture au sens traditionnel du terme.

Nous sommes en pourparlers, M. Sami Kanaan et moi, pour délimiter clairement quelles fonctions seront attribuées à son département ou au mien dans ce cadre. Nous en informerons le Conseil municipal au fur et à mesure de l'avancée de nos négociations.

M^{me} Natacha Buffet (LR). Ma question s'adresse à M. Pierre Maudet et elle concerne notamment ses nouvelles compétences au Service des espaces verts (SEVE). Habitante du quartier Servette-Petit-Saconnex, j'ai pu constater récemment que, sur le trottoir au bas de la rue Chabrey, une motte de terre avec des copeaux de bois avait succédé à la souche d'un arbre de grande taille coupé récemment. J'aimerais savoir si l'on a définitivement éliminé cette souche et si l'on a une idée de ce qui sera mis à la place de manière durable.

M. Pierre Maudet, maire. Voilà une vraie question de proximité! Elle me convient très bien puisque, comme vous le savez, Madame Buffet, je m'occupe aussi des espaces verts de proximité... Je vous en remercie, car elle me permet de répondre à une interrogation récurrente des citoyennes et des citoyens qui voient couper des arbres et des souches rester longtemps sans être remplacées.

En réalité, enlever une souche ne consiste pas seulement à ôter la partie visible! Un peu comme pour un iceberg dont on ne voit que le sommet, il faut aussi retirer une quantité de racines qui se sont développées avec le temps. Cela

nécessite souvent – mais pas toujours – l'intervention d'une entreprise privée spécialisée et, parfois, des travaux de génie civil importants.

Avec mon collègue Pagani, responsable du Service du génie civil, nous essaierons de remédier au problème que vous avez soulevé, Madame la conseillère municipale, en réalisant simultanément le retrait de la souche et le réaménagement du périmètre qu'elle occupait. En effet, à quoi bon enlever un arbre si c'est pour laisser un trou à la place! Cela démontrerait une certaine absence de coordination entre les services municipaux, et ce n'est évidemment pas ce que nous souhaitons.

Dans le cas de la rue Chabrey, je vois très bien l'emplacement auquel vous faites référence, à côté de petits garages. Nous avons choisi d'enlever la souche pour permettre le passage des poussettes et des chaises roulantes. Evidemment, laisser un trou béant avec quelques copeaux dessus, ce n'est pas l'idéal! Je confirme donc que, de façon globale, le retrait des souches doit s'accompagner d'un réaménagement simultané et que mon collègue Pagani et moi-même avons prévu de reboucher et de compléter l'aménagement de toute une série de souches à éliminer ou déjà enlevées.

M. Alexis Barbey (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Sandrine Salerno et porte sur un «sujet coqueluche» du Conseil municipal, puisqu'il figure depuis sept mois parmi les interpellations repoussées... Elle concerne le blog de M^{me} Salerno. J'avais déjà eu l'occasion d'intervenir à ce propos lors de la précédente législature, mais j'y reviens ce soir. Le blog de M^{me} la maire a été interrompu en tant que tel, puisqu'elle n'est plus en charge de la mairie, mais que devient-il? Je crois qu'il continue à fonctionner... J'aimerais savoir à quelles conditions M^{me} Salerno l'a repris à la Ville de Genève, laquelle avait investi pas mal d'argent pour créer ce blog assez remarquable sur le plan formel.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal Barbey, vous êtes tenace avec cette histoire! Mais il est vrai que vous touchez là un point d'actualité et que la population attend aussi des politiques un compte rendu objectif de ce que font les élus. C'est précisément pour cela que, durant mon année de mairie, j'ai ouvert cette plateforme d'échange, de discussion et de rencontre qui me permet d'entrer en contact avec les internautes pour leur exposer différemment ma politique et mon activité de maire ou de conseillère administrative.

Vous avez déjà posé la même question au sein de la commission des finances, et vous avez reçu la réponse chiffrée que vous demandiez. J'imagine que c'était l'un des volets de votre interpellation I-221 dont le traitement a été repoussé.

Vous demandez à présent des informations à propos de la suite. Je pense que ce blog est un instrument intéressant de dialogue et de discussion avec la population, mais également un outil qui permet de rendre des comptes sur l'activité politique et les projets proposés. J'entends donc continuer à l'alimenter selon des modalités identiques à celles qui ont prévalu durant mon année de mairie, mais en ayant bien sûr rendu le nom de domaine «Mairie de Genève» à la Direction des systèmes d'information et de communication, puisque je rappelle, comme je l'ai déjà dit en commission, que la Ville a payé cet accès-là et qu'il est désormais disponible, si mon collègue Pierre Maudet ou son futur successeur Rémy Pagani souhaitent en faire usage durant leur année de mairie respective.

Monsieur Barbey, je reprendrai plus longuement la parole pour vous donner davantage de détails lorsque vous ferez votre interpellation I-221, toujours à l'ordre du jour. Pour l'heure, je crois avoir épuisé mon temps de réponse de deux minutes.

M. Gary Bennaïm (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle est assez simple. Monsieur le magistrat, puisque vous aimez bien faire des petits tours dans votre quartier, comme vous nous l'avez dit tout à l'heure, je vous propose d'aller vous balader du côté des Eaux-Vives...

Que se passe-t-il avec le Café-Restaurant UGS? L'endroit est magnifique, le soleil sortira bientôt – pour l'instant, il fait encore un peu pluvieux, mais cela n'empêche pas les habitants du quartier de se réjouir de trouver un restaurant à cet endroit. Ils attendent avec impatience un accueil de qualité dans cet établissement symbolique qu'est l'UGS; vous savez comme moi, Monsieur le magistrat, que plusieurs personnes se sentent très proches de ce club.

Mais je constate que, pour l'instant, certains fermages de la Ville ne sont pas très au point – je pense notamment à l'Alhambar, dont nous parlions tout à l'heure – et je vous demande si nous aurons le même problème avec le Café-Restaurant UGS. Serons-nous encore en train d'en discuter dans un an et demi?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Tout d'abord, comme il y a beaucoup de choses à améliorer dans notre ville, je signale aux nouveaux membres du Conseil municipal – et je le rappelle aux anciens – qu'il suffit de m'adresser un courriel avec une photo de ce qui ne va pas pour que je transmette leur doléance au service adéquat. Cela nous éviterait de perdre du temps avec ce genre de problèmes en séance plénière... Par exemple, M. Rémy Burri m'a adressé un petit mot – dont je prends bonne note – pour me demander de modifier un panneau indicateur à l'angle des rues Schaub et Racine.

Cela étant, Monsieur le conseiller municipal Bennaim, je vous répondrai que je suis tout comme vous peiné de la situation qui semble perdurer au Café-Restaurant UGS. Nous avons réalisé les travaux de base et le gérant, comme je vous l'ai rappelé la dernière fois, s'emploie à faire ceux qui lui incombent en matière de protection contre les incendies et de sécurité en général. Malheureusement, je crois comprendre qu'il a des difficultés à boucler son budget – il a même de larges dépassements par rapport aux montants prévus – et que cette situation ne lui permet pas, en l'état, d'ouvrir l'établissement au public.

J'en suis aussi peiné que vous! Les deux personnes responsables de la gérance de l'UGS que j'ai reçues dans mon bureau il y a deux mois m'avaient garanti que cet établissement ouvrirait après Pâques; or je constate que tel n'est malheureusement pas encore le cas. Voilà ce que je peux vous dire, Monsieur le conseiller municipal!

La présidente. Mesdames et Messieurs, le bureau du Conseil municipal vous informe qu'il a été saisi d'une motion d'ordonnancement demandant d'inscrire à l'ordre du jour le projet de délibération PRD-3 de M. Eric Bertinat, intitulé «Règlement du Conseil municipal: répartition des sièges en commission». Il s'agit de proposer une nouvelle teneur de l'alinéa 2 de l'article 117 du règlement du Conseil municipal, ainsi qu'un alinéa 3 nouveau. Conformément au règlement, je donne la parole pendant cinq minutes au maximum à une personne par groupe pour s'exprimer sur l'urgence.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, ce projet de délibération fait tout simplement suite à la discussion quelque peu avortée d'hier soir au sujet de la répartition des sièges dans les commissions du Conseil municipal. Il s'agit d'insérer dans ledit règlement une phrase suffisamment claire pour qu'elle ne prête plus à contestation ni à des recours qui pourraient éventuellement avoir un effet suspensif sur nos débats ou faire perdre beaucoup de temps à notre parlement.

Vous avez donc devant les yeux le texte exact que nous proposons à cet effet. Il stipule en particulier que, au cas où cette répartition ne refléterait pas celle qui prévaut au sein du Conseil municipal, ce dernier peut décider, sur proposition du bureau, de la modifier.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la proposition qui nous est faite ici par le chef de

groupe de l'Union démocratique du centre, à savoir de traiter en urgence la modification du règlement du Conseil municipal au sujet de la répartition des sièges en commission, est une fausse bonne solution. Ce que nous demandons, en fait, c'est l'application de la loi cantonale existante; je ne vois donc pas pourquoi nous devrions modifier notre règlement.

Je ne m'exprimerai pas sur le fond, puisque nous sommes censés rester sur l'urgence uniquement. Nous avons travaillé trois ans sur ce nouveau règlement du Conseil municipal, avec l'objectif de le mettre au point avant la fin de la législature, afin que notre parlement puisse fonctionner correctement. Notre groupe prend acte du fait que le groupe de l'Union démocratique du centre veut revenir sur ce document et, par conséquent, nous nous réservons le droit de déposer nous aussi des projets de modification – comme les socialistes, d'ailleurs. Cependant, je pense que remanier ce règlement en début de législature est une très mauvaise idée.

Nous nous opposons à l'urgence. Ce qui est urgent, c'est de déposer un recours contre la décision vraiment antidémocratique prise par l'ancien bureau, mais nous en parlerons demain à midi avec les chefs de groupe et le bureau du Conseil municipal. Nous aurons largement le temps de nous exprimer là-dessus dans ce cadre. Je ne polémiquerai pas plus longtemps. Je demande à cette assemblée de refuser cette urgence, qui n'apporte aucune solution au problème soulevé hier. La solution est de revenir sur la décision de l'ancien bureau, je le répète, et s'il n'en est pas décidé ainsi par le nouveau bureau, nous agirons par les voies légales.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, nous essaierons d'être cohérents – mais le groupe des Verts essaie déjà de l'être depuis vingt-quatre ans, dans ce parlement... Hier, nous avons dit que nous refusions de discuter de ce point et de suspendre la séance, ce qui nous a valu les foudres de certains. Une réunion des chefs de groupe et du bureau du Conseil municipal aura lieu demain, pour évoquer le recours d'Ensemble à gauche.

Nous pourrions discuter également du projet de délibération que vient de déposer l'Union démocratique du centre, même si je ne cacherai pas à ses membres que c'est assez mal parti... En effet, nous avons travaillé trois ans au nouveau règlement du Conseil municipal avant de l'adopter, il y a quelques semaines. Mais la discussion reste ouverte, et je propose de l'engager demain à midi et demi, comme prévu. Nous refuserons donc l'urgence.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour notre part, nous accepterons cette urgence. Il y a effectivement un problème avec notre règlement! Même si nous y avons travaillé pendant trois ans,

un point litigieux a échappé à tout le monde! Il s'agit de l'application de la formule mathématique prévue dans la loi cantonale pour la répartition des sièges en commission. Personne n'a pris conscience de ce problème auparavant, c'est pour cette raison que nous souhaitons y revenir aujourd'hui, afin de clarifier définitivement la question.

La législation cantonale est assez claire: si un groupe est minoritaire au plénum, il ne peut pas être majoritaire en commission...

Des voix. Sur l'urgence!

M. Olivier Fiumelli. Il est absolument urgent que ce débat ait lieu ce soir, afin que nous puissions engager le travail de commission au plus vite – c'est-à-dire lundi prochain – dans de bonnes conditions, avec sérénité. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous avons un certain nombre de débats à mener! Le groupe libéral-radical acceptera donc cette urgence.

M. Michel Chevrolet (DC). Très chers collègues, il s'agit de pallier un oubli qui entrave la bonne application du nouveau règlement du Conseil municipal, comme vient de le dire M. Olivier Fiumelli, et nous espérons pouvoir le faire ce soir ou demain.

Je n'en dirai pas plus, si ce n'est une évidence qu'il faut admettre: la représentation de nos groupes respectifs issue du vote populaire est ce qui nous rassemble dans ce parlement; or le choix du peuple nous dit que l'Union démocratique du centre a aujourd'hui droit à deux sièges en commission. Le Parti démocrate-chrétien respecte la volonté populaire. Nous devrions tout simplement accorder ce deuxième siège à l'Union démocratique du centre, sans tenir compte des ambitions gargantuesques – mais bien légitimes aussi – de nos amis d'Ensemble à gauche.

Je vous propose donc d'accepter cette urgence, chers collègues. En tout cas, le Parti démocrate-chrétien la votera avec grand plaisir.

M. Alberto Velasco (S). J'avoue que je ne comprends pas ce projet de délibération de l'Union démocratique du centre, du point de vue strictement parlementaire. Si ce groupe demande l'urgence, c'est en quelque sorte pour devancer la procédure engagée par nos collègues d'Ensemble à gauche auprès de l'ex-Tribunal administratif. Je comprends cette stratégie-là, mais il faut tenir compte aussi du délai référendaire de trente jours et du fait que, même si le référendum

est accepté, ce texte devra encore obtenir l'aval du Conseil d'Etat. Quoi qu'il en soit, je crois que la procédure d'Ensemble à gauche aboutira avant celle engagée ce soir par l'Union démocratique du centre.

Madame la présidente, j'ai une question formelle à vous poser au sujet du traitement du projet de délibération PRD-3, car je ne connais pas encore très bien le fonctionnement de cette honorable assemblée. Je suppose que cet objet devrait être renvoyé en commission du règlement et que nous ne pouvons pas le voter sur le siège, n'est-ce pas? Si j'ai bien compris – mais je n'en suis pas certain – nos collègues demandent ce que l'on appelle un débat immédiat pour accepter cet objet. Est-ce possible, ou bien faut-il d'abord engager le débat d'entrée en matière pour savoir si nous acceptons ou non le renvoi en commission? Voilà la question que nous devons nous poser maintenant! Il ne s'agit pas de voter directement le projet de délibération PRD-3, ou je me trompe?

La présidente. Le proposant pourrait demander le débat immédiat, mais je n'ai rien entendu de tel de sa part. Peut-être M. Bertinat précisera-t-il sa pensée tout à l'heure? Pour le moment, nous sommes en train de discuter pour savoir si nous voterons l'urgence ou non. Si nous la votons, nous engagerons le débat de fond sur le projet de délibération PRD-3 lors d'une prochaine séance plénière. Ce peut être à ce moment aussi que le proposant indique s'il demande le renvoi en commission ou le vote sur le siège.

M. Alberto Velasco. Madame la présidente, d'après ce que l'on me dit, le règlement du Conseil municipal implique forcément le renvoi de cet objet en commission. Il faudrait savoir! Je veux bien engager le débat d'entrée en matière pour décider si nous le renvoyons en commission ou non, mais pas si cette mesure est obligatoire! Pourriez-vous nous apporter quelques éclaircissements sur ce point, afin que nous sachions quel type de débat nous sommes en train de mener en ce moment? S'agit-il d'une discussion générale pour savoir si nous entrons en matière, ou d'un vote sur le siège sur le projet de délibération PRD-3?

La présidente. Pour le moment, nous débattons uniquement de l'urgence.

M. Alberto Velasco. Dans ce cas, j'annonce que notre groupe s'opposera à l'urgence.

M. Soli Pardo (MCG). Chers collègues, le Mouvement citoyens genevois ne votera pas l'urgence, car il considère qu'il n'y en a pas! Et cela, pour une rai-

son très simple. J'ai bien entendu les explications données hier par l'ancienne présidente du Conseil municipal, et j'ai compris que l'ancien bureau a pris une décision nonobstant recours. Cette décision étant en force, il n'est pas urgent de modifier le nouveau règlement du Conseil municipal.

En outre, cette querelle sur la manière de compter les suffrages est très ancienne. En 1987, le groupe qui allait devenir Ensemble à gauche voulait appliquer la méthode choisie par le bureau, parce que cela l'arrangeait; maintenant, ce n'est plus le cas et il dépose un recours! C'est une querelle de juristes complètement inintéressante, et je considère que sa résolution n'est nullement urgente.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 48 non contre 24 oui.

5. Motion du 9 juin 2009 de MM. Olivier Fiumelli, Simon Brandt, Jean-Charles Lathion, Alexis Barbey, M^{mes} Patricia Richard et Odette Saez: «Le succès n'a pas de prix, mais il a un budget et des comptes transparents (bains des Pâquis)» (M-874)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les deux rapports d'audit du Contrôle financier;
- les graves manquements du Conseil administratif en matière de suivi et de contrôle de la bonne utilisation de la subvention accordée à l'Association des usagers des bains des Pâquis depuis une vingtaine d'années;
- les graves manquements du Conseil administratif en matière de suivi et de contrôle d'un des plus importants fermages de la Ville, la buvette des bains des Pâquis, depuis une vingtaine d'années;
- les graves manquements des dirigeants des bains des Pâquis en matière de rigueur comptable, de système de contrôle interne, de transparence et d'information envers la Ville de Genève;
- l'image désastreuse que la Ville et les dirigeants des bains des Pâquis ont donnée ces derniers mois auprès de la population genevoise en cette période de crise économique;

¹ «Mémorial 167^e année»: Annoncée et motion d'ordre, 181.

- le caractère irréaliste du «suivi fiduciaire» annoncé par le Conseil administratif, ainsi que l’absence de mesure immédiate visant à restaurer la confiance,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’élaborer, dans les meilleurs délais, un contrat de prestations pluriannuel pour la gestion des bains des Pâquis avec des partenaires fiables et crédibles disposés à confirmer le succès populaire indiscutable de ces lieux, tout en s’engageant à être transparents à tout point de vue avec la Ville.

Ce contrat doit notamment définir:

- les prestations qui sont fournies à la population (baignade surveillée, manifestations sportives et culturelles, détente, massage, restauration, etc.);
- leurs modalités de financement (subvention monétaire et non monétaire, autofinancement par la buvette, paiement par l’usager, etc.);
- les normes comptables applicables garantissant la présentation de comptes reflétant la réalité (Swiss GAAP RPC);
- le cahier des charges de l’organe de révision (contrôle ordinaire au sens de l’article 728a) du Code des obligations);
- les normes de gestion (système de contrôle interne documenté et vérifiable par l’organe de révision);
- la clé de répartition et les modalités de restitution des éventuels bénéfices;
- les règles relatives à l’entretien et au nettoyage du site;
- les conditions salariales et de travail sur le site.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous informe que cette motion est retirée par ses auteurs, M. Tornare ayant donné les informations nécessaires pour y répondre lors de notre séance du 17 mai 2011, au moment des questions orales. Je vous prie donc de vous référer au *Mémorial* N° 59 de la 168^e année.

6. Projet d'arrêté du 20 janvier 2010 de M^{mes} Ariane Arlotti, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez, M. Pierre Rumo, M^{mes} Marie-France Spielmann, Salika Wenger et M. Christian Zaugg: «Attribution de l'excédent des revenus de 2009» (PA-101)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

Vu:

- les bonis successifs des comptes annuels de la Ville de Genève;
- le ratio raisonnable de la dette par rapport aux revenus annuels de la Ville;
- la très grave crise du logement;
- l'augmentation du chômage et des difficultés sociales d'une importante partie de la population;
- les transferts de charges sociales de la Confédération sur les cantons;
- la politique antisociale du Canton qui réduit les prestations sociales;
- la nécessité de contribuer à une politique de relance de l'économie face à la crise financière;
- que durant les trois derniers exercices la Ville a remboursé 400 millions de francs de la dette;
- le programme de l'Alternative qui stipulait que la dette devait être remboursée «si faire se peut»,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 24, alinéa 2, lettre a), et l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition d'A gauche toute!,

arrête:

Article premier. – L'excédent des revenus des comptes pour l'exercice 2009 de la Ville de Genève est attribué de la manière suivante:

- 30% de l'excédent des revenus sont attribués à la diminution de la dette de la Ville de Genève;
- 35% à la construction de logements sociaux;
- 35% aux prestations sociales.

¹ «Mémoire 167^e année»: Annoncé, 4630.

Art. 2. – Un fonds municipal est institué pour la construction de logements sociaux. Les montants alloués à ce fonds sont destinés à acquérir des terrains à bâtir ou à construire des logements par la Ville de Genève.

Les montants engagés sont accordés sous forme de crédits soumis à l’approbation du Conseil municipal.

Art. 3. – Un fonds municipal est institué pour dispenser des prestations sociales aux habitants de la ville de Genève. Le Conseil administratif soumet les projets sociaux à l’approbation du Conseil municipal.

La présidente. Ce projet d’arrêté est également retiré par ses auteurs.

7. Proposition du Conseil administratif du 11 mai 2011 en vue de l’ouverture d’un crédit de 952 000 francs destiné à l’étude de la rénovation de la ferme Menut-Pellet et à son affectation en espace de quartier, sise au 40, avenue Henri-Golay, sur la parcelle N° 3213, du cadastre de la commune de Vernier (PR-893).

Préambule

Cette ferme classique est un bel exemple d’architecture rurale typique de la région genevoise, avec son imposante toiture en demi-croupe, ses murs en boulets et sa distribution caractéristique en «fer à cheval» autour d’une cour pavée.

Votre Conseil en avait accepté l’acquisition par la Ville de Genève lors de sa séance du 9 septembre 2003 (PR-287) mais avait refusé le crédit d’étude de 315 000 francs en vue de la rénovation des bâtiments et de l’aménagement des espaces extérieurs, en demandant à l’exécutif de négocier une participation avec la commune de Vernier.

La Ville de Vernier et la Ville de Genève ont conclu un accord de principe de collaboration dont le détail figure au point 5 de la présente proposition.

Quant au programme d’affectation de cet ensemble en espace de quartier, il répond à la fois aux objectifs définis par les habitants du quartier et aux possibilités qu’offrent les bâtiments existants et le potentiel de droits à bâtir de la parcelle.

Exposé des motifs*Rappel du contexte*

Le quartier des Ouches/La Concorde est un quartier qui s'est fortement densifié ces dernières années. Soucieux que son développement se fasse de manière harmonieuse, sous l'impulsion d'un groupe d'habitants, l'Etat de Genève (DCTI), en partenariat avec les Communes de Genève et de Vernier, ainsi que la Fondation HBM Emile-Dupont, a lancé en janvier 2009 une étude d'aménagement sur ce périmètre.

Cette dernière avait pour objectif de donner une vision d'ensemble aux différentes opérations de renouvellement urbain des logements de la Fondation HBM Emile Dupont et d'identifier leur potentiel de développement. Elle visait également à définir les conditions et les principes d'aménagement d'un quartier durable. Pour faire suite aux constats établis dans cette étude d'aménagement, un plan directeur de quartier (PDQ) vient d'être initié et le pilotage confié à la Direction générale de l'aménagement du territoire.

La Délégation à la jeunesse n'a pas attendu cette étude pour répondre aux nouveaux besoins de ce quartier. Depuis plus de six ans, elle soutient l'association d'habitants de La Concorde en mettant à disposition du quartier un petit local pour des réunions et se tient à leur écoute pour trouver des solutions à même de répondre aux besoins de ce quartier. Toutefois, les solutions proposées jusqu'alors sont provisoires et ne répondent pas à l'ensemble des besoins. Pour rappel, dans la proposition PR-287 du 16 avril 2003, il était déjà question d'utiliser cet ancien corps de ferme pour y réaliser une maison de quartier qui devait compléter les infrastructures déjà mises en place, soit un groupe scolaire et un espace de vie enfantine.

Dans ce contexte, la direction du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports a décidé de définir un nouveau programme de réhabilitation de la ferme Menut-Pellet se rapprochant plus d'un espace de quartier et ce en étroite collaboration avec les habitants et la commune de Vernier.

La méthode participative

Soucieux de développer et formaliser les démarches participatives avec les habitants et les différents services de l'administration, le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports a constitué un groupe de travail composé de représentants:

- d'habitants de La Concorde (les associations d'habitants suivantes: Les Zabouches, Les Assouches et Voisinons ensemble) et de la Fondation Emile Dupont;

- du Forum Saint-Jean;
- de la commune de Vernier (M^{me} Katia Metayer, responsable du Service de la jeunesse et de l'emploi);
- des services de l'administration (Service d'architecture, Service social, Délégation à la jeunesse et Direction du département de la cohésion sociale de la jeunesse et des sports).

Ce groupe est piloté par la directrice adjointe du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. De janvier à juin 2010, il s'est réuni six fois.

Pour mener à bien cette démarche participative, une méthodologie pilote a été proposée aux membres du groupe de travail qui l'a validée. Cette démarche est constituée des quatre étapes suivantes:

1. réalisation d'un diagnostic urbanistique et socio-culturel par les services de la Ville, validé par le groupe de travail;
2. proposition par les habitant-e-s d'objectifs et d'éléments du programme en regard des constats du diagnostic, validés par le groupe de travail;
3. réalisation d'une étude de faisabilité;
4. proposition d'un modèle d'usage et de fonctionnement de la future structure par les services de la Ville, validé par les habitants.

Cette réflexion a été menée dans un esprit de collaboration respectueux et constructif entre les habitants et les différents services de la Ville de Genève et de la commune de Vernier.

Diagnostic du quartier et analyse des besoins

Afin de définir au mieux les objectifs du programme de réhabilitation de la ferme Menut-Pellet, un diagnostic urbanistique et socio-culturel (cf. annexe) a été réalisé sur le périmètre des sous-secteurs statistiques de La Concorde/Camille-Martin/Campagne Masset/ Simonet-Châtelaine/ Libellules. Il faut relever son caractère novateur, car il s'agit d'un diagnostic intercommunal (intégration des Libellules).

Quatre axes ont structuré ce diagnostic:

- géographique avec les conditions spatiales du périmètre étudié et son environnement paysager;
- démographique avec les composantes principales de la population;
- socio-économique avec le profil des habitants, la description du parc de logements et les équipements de quartier;
- socioculturel avec la description du tissu associatif du quartier.

Les principaux constats de ce diagnostic sont les suivants:

- Bien que ce quartier soit verdoyant, une grande majorité des espaces verts est privatisée et il n'existe que peu d'espaces publics, d'équipements collectifs ou zones sportives. Ceux se situant sur la commune de Vernier ne sont pas très loin en termes de distance mais la route de l'Ain constitue une barrière géographique et psychologique importante.
- C'est un quartier très éclaté en pleine mutation et sur lequel sont prévus de nombreux projets de densification avec une augmentation de plus de 1000 habitants dans les années à venir.
- Ce quartier est caractérisé par une population jeune, spécifiquement le sous-secteur de La Concorde, où la part des moins de 25 ans représente 41% de la population. A noter qu'une forte proportion des jeunes de ce secteur est au chômage.
- Ce quartier se distingue également par une surreprésentation de personnes à «bas revenu», 30% de la population du secteur contre 25% pour le canton.
- La part des plus de 65 ans vivant dans le quartier est relativement faible, surtout dans le sous-secteur de La Concorde (2% de l'ensemble des habitants).
- Ce quartier comporte peu d'infrastructures publiques: pas de maison de quartier, les plus proches sont celles de Saint-Jean et des Franchises, pas de salle polyvalente, pas de bibliothèque ni de ludothèque.
- Par rapport à d'autres quartiers populaires de Genève, ce secteur est très pauvre en bistrots ou restaurants.
- Il n'y a aucun lieu pour les adolescents et les jeunes adultes, contrairement à ce qui existe de l'autre côté de l'avenue de l'Ain.
- La commune de Vernier a développé un projet de maison de quartier sur le secteur des Libellules dévolu en priorité aux activités pour les enfants qui vient d'ouvrir ses portes en septembre.
- Le tissu associatif de ces sous-secteurs est relativement faible mais très dynamique. Notons à ce propos l'implication du collectif «La Concorde-Les-Ouches» qui réunit quatre associations de quartier fortement impliquées dans la réalisation de l'image du quartier.

Ce diagnostic montre clairement la nécessité d'implanter dans le secteur un équipement de type espace de quartier ainsi que de revitaliser les espaces verts pour les rendre aux habitants. Au vu des caractéristiques des habitants, notamment la forte proportion de jeunes désœuvrés, il est primordial de leur dédier des espaces ainsi que de leur proposer des projets d'insertion tant sociale que professionnelle.

Pour terminer, la proximité du quartier des Libellules ainsi que la population qui le caractérise nécessitent une collaboration importante entre la Ville de Genève et la commune de Vernier afin de développer des structures complémentaires et atténuer, dans la mesure du possible, les barrières psychologiques que représente la route de l'Ain. Il est d'ailleurs prévu qu'un représentant de la Ville de Genève fasse partie du comité de la maison de quartier des Libellules et qu'un représentant de la commune de Vernier siège au sein de celui de la ferme Menut-Pellet. Ceci permettra la maximisation des synergies pour mener à bien des projets communs au sein de ces quartiers.

Programme

En fonction de ce diagnostic partagé entre les services de l'administration et les habitants du quartier, le projet de réhabilitation de la ferme Menut-Pellet s'est construit autour des objectifs suivants:

- renforcer la vie sociale du quartier et son animation;
- offrir un lieu d'accueil et d'encadrement aux jeunes du quartier (enfants, adolescents et jeunes adultes) avec un axe d'insertion socioprofessionnelle;
- promouvoir une dimension artistique et culturelle de proximité;
- mettre à disposition des habitants du quartier une salle pour organiser des fêtes familiales;
- valoriser les concepts de développement durable par une gestion participative de l'espace et la valorisation des espaces extérieurs (jardins potagers) ainsi que promouvoir la mobilité.

A partir de ces objectifs, une étude de faisabilité a été réalisée, qui a permis de définir le programme suivant:

- un espace d'accueil et de rencontre équipé d'une buvette et de locaux sanitaires;
- un espace commun équipé d'une cuisine et d'un vestiaire, destiné à l'organisation de réunions, fêtes ou petits spectacles;
- quatre salles de cours;
- un espace pour les adolescents qui devra pouvoir fonctionner de manière indépendante;
- un atelier d'activités créatrices avec un lieu de stockage;
- un atelier vélos;
- un bureau pour l'administration (2 postes de travail);
- deux espaces dans les annexes de la cour de la ferme, réservés à des locataires réguliers;

- des aménagements extérieurs en relation avec les activités de la ferme (couvert à vélos, terrasse, mobilier, plantation, etc.).

Le tout représente environ 650 m² de surface utile.

Un des objectifs de ce projet étant l'insertion des jeunes dans le quartier, il est prévu de les intégrer dans certaines phases de la rénovation par le biais d'ateliers, comme le pratique déjà la commune de Vernier dans ses chantiers d'utilité collective.

Le règlement d'usage et de fonctionnement de la structure

La réalisation du programme et les usages des locaux étant étroitement liés, un projet de fonctionnement et de gestion de l'espace a été réalisé au sein du groupe de travail.

Dans les grandes lignes, le fonctionnement général de cet équipement peut se résumer ainsi:

La Ville de Genève est responsable de l'entretien et de la gestion générale de l'équipement (administration, gestion financière, logistique). Le conseil de maison qui est l'instance de coordination, de gestion et de concertation de la ferme, est garant du fonctionnement de la maison et de la poursuite de ses objectifs. Les associations partenaires sont instigatrices des activités d'animation ou culturelles, la Ville est un support à la réalisation de ces activités.

Un COPIL, constitué des bailleurs de fonds, valide les grandes orientations stratégiques de la ferme à savoir: le règlement d'usage et de fonctionnement, le projet de budget de fonctionnement sur proposition du conseil de maison, les perspectives de développement de la ferme dans ses évolutions matérielles. Il est également l'instance d'arbitrage entre les différents intervenants au sein de la structure.

Le conseil de maison est formé de 7 à 10 personnes: 3 à 5 représentant-e-s des associations, l'équipe pluridisciplinaire et les locataires réguliers¹.

Le bon fonctionnement d'une telle structure nécessite une équipe pluridisciplinaire de permanents. En fonction des objectifs poursuivis et des locaux prévus dans le programme, il est souhaitable d'engager:

- un administrateur/coordonateur qui assurera la gestion administrative et budgétaire de la ferme, veillera à l'application du règlement et à l'utilisation des locaux et sera l'interlocuteur privilégié des partenaires et des locataires de la ferme. Il sera le répondant de l'équipe de permanents;

¹ Locataire régulier: personne ayant signé un contrat de location spécifique avec la Ville de Genève pour l'utilisation «privative» d'un espace de la ferme mais dont les activités s'inscrivent dans les objectifs d'usage de la structure.

- un travailleur social qui aura comme mission principale de monter des projets avec les adolescents et les jeunes adultes, en étroite collaboration avec les autres partenaires (associations ou services communaux de Vernier et de la Ville de Genève) et gèrera l'utilisation des espaces réservés uniquement aux adolescents ou jeunes adultes;
- un intendant qui assurera le nettoyage et l'entretien des espaces intérieurs et extérieurs de la ferme et apportera un soutien technique aux différents partenaires.

Le taux d'activité de ces permanents n'est pas encore fixé et dépendra fortement de la validation du programme définitif.

Participation de la commune de Vernier

Dès le départ du lancement du projet, des représentants de la commune de Vernier ont été associés au processus afin de favoriser les synergies et la complémentarité des infrastructures entre la Ville de Genève et cette commune. Cette volonté de collaboration va se poursuivre puisque la commune de Vernier prévoit de participer aux frais de fonctionnement de la ferme en mettant à disposition un poste d'animateur ou d'intendant. En contre partie, elle sera également représentée au sein du comité de pilotage de ce projet.

Estimation sommaire du coût de l'opération

Le montant total de l'opération est estimé à 8 000 000 de francs.

Le coût de l'espace commun destiné à l'organisation de réunions, de fêtes et de spectacles fera l'objet d'une estimation séparée dans le devis général, afin de pouvoir décider ultérieurement de sa réalisation ou de l'abandon de cet élément du programme.

Coût de l'étude

Le coût total inclut les frais d'appel d'offres mandataire, les phases de l'avant-projet, du projet, du devis général, y compris le dépôt de la requête en autorisation de construire, ainsi qu'une partie de la phase d'appels d'offres travaux selon la répartition suivante:

CFC	Fr.	Fr.
1 <u>Travaux préparatoires</u>		
19 Honoraires expertises	6 000	6 000

2	<u>Bâtiment</u>		
29	Honoraires		800 000
	architectes	495 000	
	ingénieurs civils	108 000	
	ingénieurs CVSE	152 000	
	ingénieurs spécialisés	45 000	
5	<u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		
50	Frais de concours (appel d'offres à 2 tours)		50 000
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		25 000
	Coût total du crédit d'étude HT		881 000
	Taxe sur la valeur ajoutée (8%) appliquée sur les CFC 2 à 5, 70 480 francs admis à		71 000
	Total TTC du crédit d'étude demandé		<u>952 000</u>

Référence au 6^e plan financier d'investissement 2011-2022

Cet objet est prévu sous le numéro 046.055.03 du 6^e plan financier d'investissement PFI 2011-2022, pour un montant de 900 000 francs.

Charge financière

Si l'étude est suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur 952 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 2,75% et l'amortissement au moyen de 3 annuités, sera de 334 940 francs.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le Service d'architecture.

Le bénéficiaire est la Direction du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

Régime foncier

La ferme Menut-Pellet est située sur la parcelle N° 3213 du cadastre de la commune de Vernier, d'une surface de 2798 m². Cette parcelle est propriété de la Ville de Genève. Elle est au bénéfice de deux servitudes (de passage et de dis-

tance et vue droite) qui s'exercent sur la parcelle voisine N° 2768, sise en bordure nord de la propriété.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 952 000 francs destiné à l'étude de la rénovation de la ferme Menut-Pellet et à son affectation en espace de quartier, sise au 40, avenue Henri-Golay, sur la parcelle N° 3213, feuille 21, du cadastre de la commune de Vernier.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 952 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 3 annuités.

Annexes: plan de situation
diagnostic de quartier La Concorde / Les Ouches: à consulter sur le site officiel du Conseil municipal/Objets et interventions/Propositions du Conseil administratif



Préconsultation

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, étant en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, j'ai le plaisir de défendre devant vous ce projet d'espace de quartier à la ferme Menut-Pellet. Cette ferme, sise au 40, avenue Henri-Golay, dans le quartier des Ouches, est un très bel objet, propriété de la Ville depuis 2003, et sa rénovation tant attendue contribuera à valoriser le patrimoine de notre ville. Nous pourrions ainsi mettre à la disposition des habitants, un peu oubliés à cet endroit, un véritable espace de quartier.

Qu'entendons-nous par «espace de quartier»? Ce projet prévoit une buvette, un espace commun pour les fêtes de quartier, des salles de cours pour les associations, un espace pour les adolescents et un atelier d'activités créatrices, ainsi qu'un atelier pour vélos et des bureaux. Enfin, ce sera un véritable espace d'accueil, de rencontre, un lieu ouvert et un peu magique car témoin d'une autre époque, dans un quartier très urbain.

Cette infrastructure répondra à la demande des habitants. En effet, il faut rappeler que le quartier de la Concorde et des Ouches manque singulièrement de lieux de rencontre. Il est même l'un des derniers, avec le Petit-Saconnex, à ne pas en avoir!

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à étudier attentivement cette proposition, car elle répond vraiment à un besoin et elle est le fruit d'une concertation avec tous les acteurs du quartier. C'est un projet qui nous tient vraiment à cœur.

La présidente. Selon notre nouveau règlement, je fais maintenant voter l'entrée en matière sur la proposition PR-893. Si elle est acceptée, je donnerai la parole aux conseillers municipaux et éventuellement au Conseil administratif, dans l'ordre où elle aura été demandée.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée par 47 oui contre 13 non.

M. Pascal Spuhler (MCG). J'avais demandé la parole juste avant que vous annonciez le traitement de ce point, Madame la présidente, car je voulais dénoncer une entorse au règlement dont vous vous êtes rendue coupable en ce qui concerne les questions orales. Vous avez compté trente minutes de temps de parole y compris les réponses des conseillers administratifs, or il est stipulé dans le nouveau règlement du Conseil municipal que les questions orales n'excèdent en général

pas trente minutes, déduction faite du temps de réponse des magistrats. Bien sûr, tout le monde ne maîtrise pas encore ce document, c'est pourquoi j'ai dû le lire très attentivement et je me suis rendu compte de ce petit dysfonctionnement que je tenais juste à vous signaler.

La présidente. Vous avez raison, Monsieur Spuhler, j'ai commis une erreur et je présente mes excuses à cette assemblée.

M. Pascal Spuhler. Vous êtes tout à fait pardonnée, Madame la présidente! Quant à la proposition PR-893, nous voterons son renvoi à la commission des travaux et des constructions pour discussion du projet.

M. Guy Dossan (LR). Le groupe libéral-radical a refusé l'entrée en matière sur la proposition PR-893. Quand nous l'avons reçue, nous nous sommes demandé si nous avions bien lu! Mais, en la lisant, nous avons dû nous rendre compte que nous savions lire... ce qui n'empêche pas son contenu de nous paraître pour le moins étonnant!

Je rappelle que nous avons refusé, en 2003, le crédit d'étude de 300 000 francs pour la rénovation de la ferme Menut-Pellet. A l'époque, un crédit d'étude représentait environ 10% du montant des travaux, donc il fallait compter 3 millions de francs pour la réalisation du projet. Et voilà que le Conseil administratif revient huit ans plus tard avec quasiment 1 million de francs de crédit d'étude! De plus, les crédits d'étude équivalent maintenant à près de 15% du prix des travaux, ce qui signifie que cette rénovation finira par nous coûter 15 millions de francs! Voilà pourquoi nous trouvons l'évolution de ce dossier assez curieuse: en huit ans, le coût des travaux a presque triplé!

En outre, on nous a parlé de la participation de la Ville de Vernier. C'est très bien... Elle nous prêtera un animateur, paraît-il – sauf que les animateurs sont en général payés par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). Il semble que la Ville de Vernier nous prêtera aussi un intendant, mais comme c'est à celui-ci de détenir les clés de la maison, la gestion en reviendra en fait à cette municipalité et non à la nôtre. Pour ma part, je n'appelle pas cela une participation, mais un cadeau à la Ville de Vernier!

Notre nouvelle conseillère administrative M^{me} Alder nous dit qu'il faut sauver le patrimoine de la Ville de Genève... Mais il y a un problème! La ferme que nous avons achetée appartient peut-être bien à la Ville, mais elle n'est pas située sur son territoire.

C'est pour ces raisons que nous avons refusé l'entrée en matière sur la proposition PR-893 et que, si elle est renvoyée en commission, nous y refuserons le crédit demandé.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, le premier point de ce dossier sur lequel se sont penchés les nouveaux conseillers municipaux de l'Union démocratique du centre relève d'une confusion dont souffre la résolution. En effet, la proposition PR-893 évoque tout à la fois des travaux de rénovation et une démarche sociale pour l'insertion des jeunes, la lutte contre le chômage et d'autres problématiques de ce genre. Nous ne comprenons pas qu'un même projet puisse réunir ces deux sujets et que nous devions nous prononcer en un seul vote sur les deux.

Il nous aurait semblé bien plus intelligent, de la part du Conseil administratif, de nous soumettre deux projets: le premier pour les travaux à la ferme Menut-Pellet, et le second pour tout le volet social. Cela nous aurait permis de nous pencher distinctement en commission sur les deux aspects de cette rénovation. Leur réunion en une seule proposition a pour résultat que celle-ci ne peut être renvoyée dans deux commissions différentes.

Nous sommes tout à fait opposés à la pratique de l'exécutif qui veut que, en nous faisant voter un crédit de 952 000 francs, il nous force en fait à accepter les 8 millions de francs de travaux que cela implique. Telles sont les raisons pour lesquelles l'Union démocratique du centre ne soutiendra pas ce projet tel quel.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Enfin, nous voyons arriver un projet pour cette ferme Menut-Pellet! Cela fait bientôt dix ans que la Ville de Genève l'a acquise et que nous attendons le développement d'un projet d'espace de quartier à cet endroit, comme l'a rappelé la magistrate Esther Alder. La proposition PR-893 correspond parfaitement à l'image directrice adoptée par le département des constructions et de l'aménagement dirigé par M. Pagani, qui fait de la ferme Menut-Pellet et de la villa La Concorde des lieux centraux pour la vie du quartier.

Je souhaite également réagir au sujet des points soulevés par MM. Dossan et Bertinat. Autant je trouve les questions de M. Bertinat pertinentes, autant celles de M. Dossan ne le sont pas du tout, à mon avis! Une fois de plus, il ne regarde le projet que par le petit bout de la lorgnette, c'est-à-dire l'aspect financier, sans tenir compte de tout ce qu'il implique. Si cette rénovation n'est pas devisée au même prix qu'il y a dix ans, c'est tout simplement parce que ce n'est pas le même projet, Monsieur Dossan! Nous devrions plutôt nous en réjouir!

En effet, dans le cas de la ferme Menut-Pellet, le Conseil administratif propose d'emblée un programme pour l'occupation du bien immobilier concerné, ce

qu'il n'avait pas fait pour la villa La Concorde. Nous lui avons d'ailleurs reproché de vouloir la rénover à grands frais avant de s'interroger sur son affectation. Dans le cas présent, cette problématique a été soulevée dès le départ, dans le cadre d'une démarche à laquelle les habitants ont été associés. Mais voilà que, une fois de plus, le Parti libéral-radical s'oppose à cette manière de procéder! Il s'oppose aux constructions et rénovations prévues en ville de Genève! Enfin, nous commençons à nous habituer à cette attitude...

Quant aux points soulevés par M. Bertinat, je les trouve pertinents, car ils touchent à des questions encore ouvertes dans ce dossier, notamment en ce qui concerne le mode de fonctionnement du nouvel espace de quartier à la ferme Menut-Pellet. Comment la gestion des lieux sera-t-elle répartie entre la Ville de Genève et celle de Vernier? Comment cela se répercutera-t-il dans le budget 2012? Je rappelle que le dispositif choisi, à savoir un conseil de maison, existe peut-être déjà ailleurs mais il est relativement nouveau au sein de notre municipalité. Ces interrogations doivent trouver réponse.

Quant au coût de l'opération, il est vrai que le crédit demandé dans la proposition PR-893 se monte à près de 1 million de francs, ce qui nous permet d'évaluer le montant total des travaux de rénovation à environ 10 millions de francs. Même si nous soutenons ce projet, nous pensons qu'il serait possible de le réaliser pour une somme inférieure, et cela sans modifier le programme prévu pour l'occupation des lieux, j'insiste sur ce point. Il suffirait d'apprendre à vos services à travailler de manière un peu moins coûteuse, Monsieur Pagani! Je pense que nous ne sommes pas toujours obligés d'avoir des poignées en or dans les bâtiments de la Ville pour respecter le principe de la démarche participative!

Dans ce sens, nous examinerons avec beaucoup d'attention en commission les possibilités de réduire le coût de réalisation de ce projet. Je vous demande donc, chers collègues, de voter le renvoi de la proposition PR-893 à la commission des travaux et des constructions.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, nous sommes en train de faire le travail de commission en séance plénière et nous perdons du temps!

En réponse à M. Bertinat, je lui dirai que ce genre de proposition est tout à fait courant. En tout cas, j'en ai vu beaucoup de semblables depuis que je suis entrée au Conseil municipal il y a quatre ans. Je pense notamment à la villa Freundler...

Madame la présidente, je vous prie de transmettre les propos qui suivent à M. Guy Dossan. Je le remercie pour tout l'historique du dossier qu'il vient de nous faire, et je me réjouis qu'il apporte ses lumières en commission des travaux

et des constructions, si cet objet lui est renvoyé. Cependant, je me permets déjà de lui rappeler que la villa Freundler, pour laquelle nous avons voté un crédit de transformation en vue d'un projet social alors que le Conseil municipal avait refusé un précédent crédit il y a de nombreuses années, a été squattée. Or, il me semble que les squatters ne plaisent pas tellement au Parti libéral-radical!

En ce qui concerne la ferme Menut-Pellet, si la droite refuse de financer ce projet situé sur le territoire d'une commune limitrophe parce qu'elle pense que la Ville n'a pas à intervenir au-delà de ses propres frontières – bien que le bâtiment concerné lui appartienne – que veut-elle en faire? Le groupe Ensemble à gauche votera la proposition PR-893, tout en se réjouissant d'auditionner en commission les représentants du département des constructions et de l'aménagement et de celui de la cohésion sociale et de la solidarité.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Chers collègues, comme l'a dit Maria Pérez, il est évident qu'il ne faut pas faire le travail de commission ici, en séance plénière. Nous devons étudier la proposition PR-893 à la commission des travaux et des constructions, c'est pourquoi le Parti démocrate-chrétien vous demande de voter prestement son renvoi à cette instance-là.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Au nom du groupe socialiste, j'aimerais répondre à M. Bertinat en ce qui concerne l'éventuel renvoi des projets dans deux commissions différentes. Nous pensons qu'il s'agit d'abord d'analyser les besoins pour mieux les définir, puis de réaliser un programme architectural de rénovation adéquate. Pour cette raison, nous nous opposons au renvoi des projets dans deux commissions à la fois car, en architecture, la forme et le contenu devraient être liés. Voilà pourquoi nous renverrons la proposition PR-893 uniquement à la commission des travaux et des constructions. D'ailleurs, le Conseil municipal n'a pas pour habitude de renvoyer les projets dans deux commissions différentes, car il travaille de manière transversale avec les magistrats concernés.

De plus, les socialistes aimeraient saluer la collaboration établie ici avec la commune de Vernier et la Fondation HBM Emile-Dupont. Je pense que la Ville de Genève peut faire preuve de coopération et de solidarité avec la commune de Vernier, qui connaît d'autres difficultés. Nous devrions toujours soutenir les projets intercommunaux et aller de l'avant dans ce cadre en manifestant notre soutien aux autres communes.

Je voudrais aborder un dernier point. Nous aimerions souligner que la proposition PR-893 marque l'aboutissement d'un long processus, dans un dossier initialement défendu par le magistrat Tornare, c'est pourquoi nous entendons la soutenir. Nous la renverrons donc à la commission des travaux et des constructions.

M. Gary Bennaim (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma première remarque s'adresse à M. Buschbeck. Il doit être opticien ou oculiste, puisqu'il nous reproche de regarder les projets par le petit bout de la lorgnette... Mais lui, il les voit à travers un télescope si énorme qu'il intègre dans le projet de rénovation de la ferme Menut-Pellet du logement, de la construction, du social – certains ajoutent même l'aide intercommunale!

Quoi qu'il en soit, ce projet est effectivement très intéressant, et nous devons y réfléchir. Néanmoins, je rappelle le cas de la villa La Concorde, située à quelques centaines de mètres de là, que j'évoquais récemment dans le cadre d'une question orale. A ce jour, la situation de ce bâtiment n'a toujours pas changé. A M^{me} Pérez qui nous menace de futur squat – vous lui transmettez mes propos, Madame la présidente – je réponds que l'adresse est déjà connue! D'autant plus que nous savons bien le temps que prendra la rénovation de cette ferme, une fois l'étude réalisée.

Bien entendu, il est préférable de prévoir suffisamment à l'avance ce que nous entendons faire de la ferme Menut-Pellet une fois celle-ci rénovée, au lieu de répéter l'erreur commise pour la villa La Concorde dont l'exploitation par la Ville a finalement été écartée, car elle aurait coûté trop cher. On a donc voulu la louer, mais elle a entre-temps été occupée sans aucun respect des prix du marché et n'a rien rapporté.

On nous a dit alors que l'on trouverait un locataire, et que le loyer permettrait la rénovation de la ferme Menut-Pellet. Mais il n'en a finalement rien été et nous risquons maintenant, pour les beaux yeux de l'aide intercommunale, de nous retrouver avec une deuxième maison sur les bras dont nous ne ferons rien, car elle coûtera beaucoup trop cher! Après une rénovation de 15, ou même de 12 millions de francs, nous n'y mettrons certainement pas une crèche ou une maison de quartier.

Par conséquent, réfléchissons un peu au crédit demandé dans la proposition PR-893 – pas ici, mais en commission – et rendons-nous compte qu'il est démesuré pour un projet qui ne nous concerne pas et qui impliquera donc des dépenses inutiles!

M. Eric Bertinat (UDC). J'ai bien écouté mes collègues qui se sont donné la peine de tenir compte de mes remarques précédemment énoncées, mais je constate qu'ils ne m'ont finalement pas répondu. Le crédit demandé dans la proposition PR-893, tel qu'il figure à la première page de ce document, se monte à 952 000 francs. Voilà ce que nous devons voter ce soir. Et il faut pédaler jusqu'à la page 5 pour constater que le projet qui nous est présenté coûtera en fait 8 millions de francs! Je maintiens mon propos: il n'est pas normal qu'on nous soumette

de tels projets comportant deux volets, d'autant plus que la rénovation prévue implique une forme de soutien à des activités sociales et autres buvettes!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur Dossan, j'aurais aimé reprendre ce dossier il y a quatre ans, car cela nous aurait permis d'économiser plusieurs millions de francs. Malheureusement, certains ont cru pouvoir espérer une manne providentielle de la part de la commune de Vernier qui n'est pas venue. Nous avons donc cette ferme Menut-Pellet sur les bras, si j'ose dire, dans un quartier socialement très défavorisé qui verra sa population augmenter d'environ 1500 personnes dans les années à venir. Par conséquent, le manque d'infrastructures sociales que nous déplorons aujourd'hui sera encore plus sensible demain.

J'aimerais également répondre à M. Bertinat. Ce que demande la proposition PR-893 qui vous est soumise aujourd'hui, c'est un crédit d'étude permettant de faire entrer le programme prévu pour la ferme Menut-Pellet dans une boîte à chaussures, si je puis m'exprimer à l'aide de cette image. J'espère que nous y parviendrons! Si j'avais d'emblée demandé au Conseil municipal les 8 millions de francs que devrait coûter cette rénovation, j'aurais risqué un dépassement de crédit. C'est ce qui s'est passé au Canton, et les magistrats qui avaient procédé de la sorte ont été vivement critiqués pour ces dépassements budgétaires.

Actuellement, la procédure veut que le Conseil administratif présente d'abord au Conseil municipal un crédit d'étude. Celui-ci est ensuite examiné en commission, où toutes les améliorations et récriminations possibles peuvent être exprimées. Dans le cas présent, vous pouvez très bien décider que vous ne voulez pas de salle polyvalente, par exemple. Ensuite, la commission se prononcera et nous verrons bien ce qui ressortira de ses travaux.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me réjouis que vous fassiez bon accueil à la proposition PR-893 et au travail considérable des fonctionnaires qui l'ont élaborée. Nous en rediscuterons en commission, puis en séance plénière lorsqu'un rapport aura été rendu et qu'il s'agira de voter effectivement ce crédit d'étude.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté par 53 oui contre 18 non.

8. Proposition du Conseil administratif du 11 mai 2011 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un total net de 2 529 220 francs, soit:

- **un crédit brut de 713 440 francs, dont à déduire le produit des taxes d'équipement dues par chaque propriétaire ou superficière représentant 535 080 francs, soit un montant net de 178 360 francs, destiné aux aménagements en lien avec le PLQ N° 28732;**
- **un crédit brut de 2 192 500 francs, dont à déduire le produit des taxes d'équipement dues par chaque propriétaire ou superficière représentant 1 644 375 francs, soit un montant net de 548 125 francs, destiné aux mesures d'accompagnement du PLQ N° 29482, sur la route de Ferney et les chemins du Petit-Saconnex et de Sous-Bois;**
- **un crédit de 1 802 735 francs destiné au réaménagement de la route de Ferney, tronçon avenue Giuseppe-Motta-chemin de Sous-Bois, et du chemin de Sous-Bois (PR-894).**

Préambule

La route de Ferney constitue, de longue date, la limite entre la ville et le site des organisations internationales, délimité également par l'avenue Giuseppe-Motta et les chemins des Colombettes, de Mon-Soleil et de Sous-Bois.

L'ensemble a fait l'objet d'un plan localisé de quartier, comprenant des immeubles de logements ainsi que le projet d'extension du siège administratif de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Ce quartier est ainsi en pleine mutation, ce qui implique une adaptation des infrastructures.

Le nouveau bâtiment de l'OMPI est doté d'un parking souterrain, accessible par une rampe principale située côté chemin des Colombettes et par une rampe secondaire côté route de Ferney.

Une étude d'avant-projet a montré qu'il était possible d'insérer, en prolongation du tram Sécheron, un nouveau site propre sur la route de Ferney, pour le tram, entre la place des Nations et la jonction autoroutière de Ferney et Palexpo. Ceci pourra se faire lorsqu'une part importante du trafic actuel sur la route de Ferney, induit notamment par les organisations internationales, sera reportée sur la future route des Nations.

Exposé des motifs

Le réaménagement de la route de Ferney permettra d'introduire une voie bus continue entre le Grand-Saconnex et la place des Nations en site propre. Cet aménagement permettra d'améliorer sensiblement la situation dans l'attente de la réalisation des futurs projets de la route des Nations et de l'infrastructure de tramway.

De plus, avec l'inauguration et la mise en service de l'extension de l'OMPI, le chemin de Sous-Bois subira un trafic plus intense. Par conséquent, il est nécessaire d'assurer la sécurité des piétons à la hauteur du carrefour route de Ferney / chemin de Sous-Bois.

En effet, ce quartier se développe et deux PLQ ont été adoptés par le Conseil d'Etat pour ce secteur.

Le premier (N° 28732), le 26 juillet 1995, concerne l'extension de l'OMPI, situé entre la route de Ferney, l'avenue Giuseppe-Motta, les chemins de Mon-Soleil, de Sous-Bois et des Colombettes et prévoit:

- une cession gratuite de terrain au domaine public (réaménagement de la route de Ferney);
- l'extension de l'OMPI (bâtiment administratif);
- la construction en sous-sol de garages (500 places);
- les aménagements extérieurs à réaliser au frais des constructeurs: plantations, mesures d'insonorisation;
- une servitude de passage public à pied en direction du chemin des Colombettes.

Le deuxième (N° 29482), le 24 janvier 2007, concerne le chemin de Sous-Bois, la route de Ferney et le chemin du Petit-Saconnex.

Situé sur le versant ouest du chemin de Sous-Bois, le périmètre du projet de plan localisé de quartier N° 29482 englobe les parcelles comprises entre le chemin de Sous-Bois, la route de Ferney et le chemin du Petit-Saconnex, soit une surface totale de 20 000 m².

Ce PLQ vise à la démolition des constructions existantes et à leur remplacement par plusieurs groupes de bâtiments affectés au logement, à savoir au total, 250 appartements.

Le projet immobilier de la parcelle N° 2024 est au bénéfice d'autorisations en force et prévoit la réalisation de 13 logements. Le démarrage des travaux de terrassement a eu lieu en avril 2011.

Description des travaux*Route de Ferney*

Le parking souterrain du nouveau bâtiment de l'OMPI devant être accessible dès novembre 2010, certains travaux de génie civil, préfinancés par l'OMPI, ont été exécutés entre le 10 novembre et le 17 décembre 2010, à savoir: la démolition partielle du trottoir existant (~100 ml) et la construction de l'infra et de la superstructure de la chaussée, côté OMPI, sur 3,30 ml de largeur.

Conformément au PLQ N° 28732, l'OMPI a également réalisé fin 2010, le trottoir en enrobé bitumineux devant son bâtiment. Large (2,50 m) et accueillant, il garantit une liaison confortable pour les nombreux piétons se déplaçant entre la place des Nations, le bâtiment de l'OMPI et le quartier des Genêts.

Un collecteur de récolte des eaux pluviales, a également été réalisé par l'OMPI.

En complément des travaux précités, les travaux mentionnés ci-dessous seront également réalisés:

- reconstruction ponctuelle de l'infrastructure (fondation) de la chaussée (en direction de la ville);
- réfection complète des enrobés bitumineux de la route de Ferney, tronçon avenue Giuseppe-Motta – chemin de Sous-Bois.

Chemin de Sous-Bois

Afin de garantir une continuité pour les piétons le long de la route de Ferney, un trottoir traversant sera réalisé à la hauteur du carrefour route de Ferney / chemin de Sous-Bois. Cet aménagement marquera également, pour les automobilistes, l'entrée dans une zone résidentielle.

Un feu sera mis en place à la sortie du chemin de Sous-Bois et sera équipé d'un orange clignotant rappelant ainsi aux automobilistes qu'ils ne sont pas prioritaires vis-à-vis des piétons sur le trottoir. Le mouvement de tourner à gauche depuis la route de Ferney vers le chemin de Sous-Bois sera quant à lui interdit.

Le trottoir situé côté OMPI sera élargi de 50 cm soit de 2 m à 2,50 m.

Mesures d'accompagnement au PLQ N° 29482

Selon le PLQ N° 29482, des cessions gratuites au domaine public sont prévues du côté du chemin Sous-Bois, de la route de Ferney et du chemin du Petit-Saconnex.

Proposition: aménagement de la route de Ferney et du chemin de Sous-Bois

Il est prévu de réaliser sur la route de Ferney: une bande cyclable, un trottoir large et confortable en enrobés bitumineux, divers aménagements paysagers, ainsi qu'une liaison entre la servitude de passage et le futur trottoir.

Coût des travaux

Délibération I – Aménagements en lien avec le PLQ N° 28732

<u>Travaux de génie civil exécutés par anticipation, par l'OMPI</u>			315 000
<u>Travaux de génie civil à réaliser</u>			
Installations de chantier		45 000	
Préparation des fonds, démolition	750 m ²	110 000	
Réseaux souterrains, conduites		35 000	
Aménagement de surface (construction chaussée)	750 m ²	95 000	
Marquages		15 000	
Total			300 000
<u>Honoraires</u>			
Honoraires d'ingénieur civil	3%	20 000	
Total HT			635 000
TVA 8 % (arrondi)		51 000	
Total TTC			686 000
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)		27 440	
Total TTC brut			713 440
Financement à hauteur de 75% du total TTC brut par la perception de la taxe d'équipement, arrondi à			– 535 080
Total TTC net			178 360

Délibération II – Mesures d'accompagnement au PLQ N° 29482

<u>Génie civil</u>			
Installations de chantier		225 000	
Préparation des fonds, démolition	3400 m ²	160 000	
Canalisations et drainages (récolte des eaux pluviales)	320 ml	300 000	
Aménagements de surface	3400 m ²	830 000	
Bordures		155 000	
Marquages		30 000	
Total			1 700 000
<u>Honoraires</u>			
Ingénieur civil		105 000	

Proposition: aménagement de la route de Ferney et du chemin de Sous-Bois

Ingénieur géomètre		15 000	
Architecte paysagiste		73 000	
Héliographie		7 000	
Total	10%		200 000
Information et communication	1,3%		25 000
Total HT			1 925 000
TVA 8% (arrondi)			155 000
Total TTC			2 080 000
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)			83 200
Intérêts intercalaires: $(2\,080\,000 + 83\,200) \times 10 \times 3,25\%$			29 300
	2 x 12		
Total TTC brut			2 192 500
Financement à hauteur de 75% du total TTC brut par la perception de la taxe d'équipement			- 1 644 375
Total TTC net			548 125

*Délibération III – Réaménagement de la route de Ferney et du chemin de Sous-Bois*Génie civil

Installations de chantier		95 000	
Préparation des fonds, démolition	3850 m ²	86 000	
Canalisations et drainages (récolte des eaux pluviales)	120 ml	120 000	
Réseaux souterrains, conduites	50 ml	45 000	
Aménagement de surface (construction chaussée)	3850 m ²	1 044 000	
Marquages		60 000	
Total			1 450 000

Honoraires

Ingénieur civil		105 000	
Ingénieur géomètre		17 000	
Héliographie		8 000	
Total	8%		130 000
Information et communication	1,5%		25 000
Total HT			1 605 000
TVA 8% (arrondi)			128 400
Total TTC			1 733 400
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)			69 335
Total TTC net			1 802 735

Proposition: aménagement de la route de Ferney et du chemin de Sous-Bois

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux décrits dans la présente proposition est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2010).

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse éventuelle de prix n'est comprise dans les montants estimés.

Subvention(s) et partenariat(s)

Le coût de ces aménagements sont financés à hauteur de 75% par la perception de la taxe d'équipement due par chaque propriétaire ou superficiaire des PLQ, conformément au règlement d'application de la loi générale sur les zones de développement (RGZD – L1 35.01).

Programme des travaux

Délibérations I et III – Réaménagement de la route de Ferney et du chemin de Sous-Bois:

Les travaux à exécuter pourront démarrer, après le vote du Conseil municipal et le délai référendaire écoulé. Ils dureront trois mois au total.

Délibération II – Mesures d'accompagnement au PLQ N° 29482:

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal et dureront 10 mois.

Agenda 21 choix écologique

Les surfaces réalisées en béton seront en béton composé de matériaux recyclés.

Le choix des matériaux composant les canalisations de récolte des eaux de surface s'est porté sur des éléments en PVC. Ceux-ci présentent de grandes qualités pour l'écoulement de l'eau, une bonne résistance du point de vue structurel et d'abrasion, ainsi qu'une facilité de mise en place. De plus, le béton d'enrobage des collecteurs est composé de granulats recyclés.

Comme pour le reste du projet, le remblayage de fouille est prévu en grave de type recyclé, provenant de centrales, et le béton d'enrobage des collecteurs est également composé de granulats recyclés.

Proposition: aménagement de la route de Ferney et du chemin de Sous-Bois

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements des personnes à mobilité réduite, ainsi que des malvoyants.

Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée.

Information publique

Avant le début des travaux, un dépliant d'information aux riverains sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres, au sein d'un large périmètre. Ce document contiendra des renseignements sur le projet, la nature des travaux et le calendrier prévu. En cas de nécessité, d'autres lettres d'information seront distribuées en cours de chantier.

Sur place, un panneau de chantier sera installé, contenant des informations sur les travaux, leur durée, l'aménagement réalisé, ainsi que les mandataires et entreprises.

Autorisation de construire

Délibérations I et III – Réaménagement de la route de Ferney et du chemin de Sous-Bois:

Une requête en autorisation de construire a été déposée le 12 novembre 2010 auprès du Département des constructions et des technologies de l'information sous le numéro APA 33946.

Délibération II – Mesures d'accompagnement au PLQ N° 29482

Une requête en autorisation de construire sera déposée prochainement auprès du Département des constructions et des technologies de l'information.

Régime foncier

Délibérations I et III – Réaménagement de la route de Ferney:

La réalisation des aménagements sera effectuée sur le domaine public de la Ville de Genève (parcelle N° 4839, feuillet N° 77 de la commune de Genève section Petit-Saconnex).

Délibération III – Réaménagement du chemin de Sous-Bois:

La réalisation des aménagements sera effectuée sur le domaine public de la Ville de Genève (parcelle N° 4799, feuillet N° 65 de la commune de Genève section Petit-Saconnex, propriété du domaine public communal).

Proposition: aménagement de la route de Ferney et du chemin de Sous-Bois

Délibération II – Mesures d’accompagnement au PLQ N° 29482:

Les travaux seront effectués sur:

- a) cessions au domaine public pour l’aménagement de la route de Ferney, du chemin du Petit-Saconnex et du chemin de Sous-Bois, selon le PLQ N° 29482, adopté par le Conseil d’Etat le 24.01.2007;
- b) route de Ferney: domaine public de la Ville de Genève, parcelle N° 4802 feuillet N° 66, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex;
- c) chemin du Petit-Saconnex: domaine public de la Ville de Genève, parcelle N° 4812 feuillet N° 68 de la commune de Genève section Petit-Saconnex;
- d) chemin de Sous-Bois: domaine public de la Ville de Genève, parcelle N° 4799 feuillet N° 65 de la commune Genève, section Petit-Saconnex.

Intérêts intercalaires

Délibérations I et III – Réaménagement de la route de Ferney et du chemin de Sous-Bois:

La durée de l’opération étant de trois mois, il n’y a pas d’intérêts intercalaires.

Délibération II – Mesures d’accompagnement au PLQ N° 29482:

La durée de l’opération étant de dix mois, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

Référence au 6^e plan financier d’investissement 2011-2022

Ces objets figurent au 6^e plan financier d’investissement 2011-2022, sous la rubrique N° 101.830.05, Amén envir urb compl à imm, equipmts, PLQ-PLCP 12-13, pour un montant de 1 600 000 francs.

Maîtrise d’ouvrage et maîtrise d’œuvre

Le projet a été établi par le Service de l’aménagement urbain et de la mobilité et le Service du génie civil.

Le service gestionnaire et bénéficiaire des arrêtés I et II du crédit de construction est le Service du génie civil.

Budget prévisionnel d’exploitation

L’entretien, le nettoyage de ces ouvrages seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n’entraîneront pas de charge d’exploitation supplémentaire.

Proposition: aménagement de la route de Ferney et du chemin de Sous-Bois

Charge financière

La charge financière de l'investissement net prévue à la délibération I, comprenant les intérêts au taux de 2,75% et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera à 11 720 francs.

La charge financière de l'investissement net prévue à la délibération II, comprenant les intérêts au taux de 2,75% et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera à 36 000 francs.

La charge financière de l'investissement net prévue à la délibération III, comprenant les intérêts au taux de 2,75% et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera à 118 390 francs.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets de délibérations ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;

vu l'article 19 du règlement L 1 10.12 concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988;

vu les articles 58 et 84 sur la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 713 440 francs, dont à déduire le produit des taxes d'équipement dues par chaque propriétaire ou superficière représentant 535 080 francs, soit un montant net de 178 360 francs, destiné aux aménagements en lien avec le PLQ N° 28732.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 713 440 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen

Proposition: aménagement de la route de Ferney et du chemin de Sous-Bois

de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2014 à 2033.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;

vu l'article 19 du règlement L 1 10.12 concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988;

vu les articles 58 et 84 sur la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 2 192 500 francs, dont à déduire le produit des taxes d'équipement dues par chaque propriétaire ou superficiaire représentant 1 644 375 francs, soit un montant net de 548 125 francs, destiné aux mesures d'accompagnement du PLQ N° 29482, sur la route de Ferney et les chemins du Petit-Saconnex et de Sous-Bois.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 192 500 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2014 à 2033.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

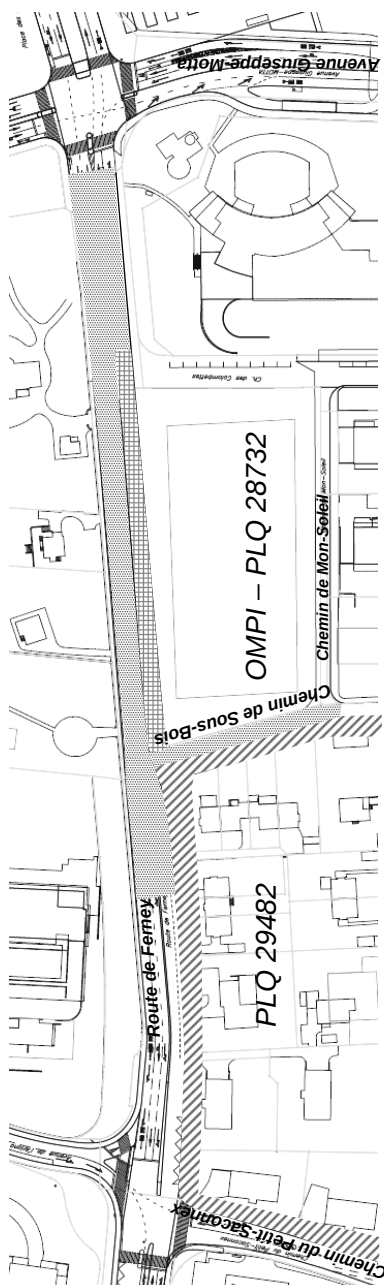
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 802 735 francs destiné au réaménagement de la route de Ferney, tronçon avenue Giuseppe-Motta-chemin de Sous-Bois, et du chemin de Sous-Bois.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 802 735 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2014 à 2033.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Proposition: aménagement de la route de Ferney et du chemin de Sous-Bois



- Arrêté I
- Arrêté II
- Arrêté III

Préconsultation

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (66 oui).

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, notre groupe demande formellement que ce point soit traité en débat accéléré. Je vous demanderai donc, Madame la présidente, de tenir compte de l'article 83, alinéa 5, du règlement du Conseil municipal: «Sur proposition d'un-e membre du Conseil municipal, (...) le Conseil municipal peut changer de catégorie par un vote sans débat à la majorité.»

Mis aux voix, le débat accéléré est refusé par 36 non contre 35 oui.

La présidente. Nous restons donc en débat libre.

M. Eric Bertinat (UDC). Durant toute sa campagne électorale du printemps dernier, l'Union démocratique du centre s'est fermement opposée à tout ce qui pouvait entraver le bon fonctionnement des transports privés, restant en cela fidèle à la Constitution genevoise, qui impose le respect du libre choix des modes de transport. Aujourd'hui largement représenté au Conseil municipal, notre groupe n'entend pas oublier ses promesses électorales, c'est pourquoi il refusera tout projet ayant pour conséquence d'entraver la circulation routière.

La proposition PR-894 demande un crédit de 2 529 220 francs – quelle précision! – pour aménager une voie de bus entre le Grand-Saconnex et la place des Nations. Fort bien! Mais il est également prévu d'ajouter un feu clignotant ainsi qu'une bande cyclable, et d'élargir encore davantage le trottoir actuel. Ces mesures auront pour seul résultat de gêner les transports privés sur une route déjà étroite. Pour cette raison, l'Union démocratique du centre refusera la proposition PR-894.

M. Guy Dossan (LR). Le groupe libéral-radical renverra bien évidemment la proposition PR-894 à la commission des travaux et des constructions. Toutefois, j'aimerais ici faire une remarque concernant le chemin de Sous-Bois. Selon un article de presse paru il y a quelques jours, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a réalisé les travaux qui lui incombait, mais la Ville en serait empêchée par manque de moyens financiers, le projet n'ayant pas encore été validé par le Conseil municipal.

Proposition: aménagement de la route de Ferney et du chemin de Sous-Bois

C'est enfin le cas ce soir, certes, mais nous nous demandons comment sont montées ces propositions. L'OMPI ayant des travaux à effectuer au même endroit, il me semble que la Ville aurait pu prévoir de faire les siens en même temps après avoir voté une proposition ad hoc, au lieu d'attendre l'élaboration de la proposition générale qui nous est présentée aujourd'hui. Je comprends que les habitants du chemin de Sous-Bois ne trouvent pas la gestion de ce dossier très sérieuse!

L'OMPI fait ses travaux, et la Ville attend gentiment qu'ils soient terminés pour se dire: «Tiens, votons maintenant un crédit pour réaliser nos travaux à nous...» Il y a là quelque chose que je ne comprends pas! Le Conseil administratif aurait pu prendre les devants et nous présenter au préalable une proposition portant uniquement sur les travaux à effectuer sur ce chemin!

M^{me} Maria Pérez (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une fois de plus, nous nous étonnons que certains veuillent mener ici le débat de commission, d'autant plus que les dossiers concernant l'aménagement sont éminemment techniques et ne peuvent être traités à la légère, en quelques minutes, lors de l'entrée en matière en séance plénière.

Madame la présidente, vous transmettez à M. Bertinat que ce n'est pas la Ville qui prévoit d'introduire les transports publics sur la voie concernée, car ils y circulent déjà. L'aménagement prévu devrait justement permettre aux différents usagers de la route de cohabiter plus harmonieusement.

Enfin, je salue la velléité du Parti libéral-radical de renvoyer la proposition PR-894 en commission, mais je lui suggère simplement de choisir la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Pascal Holenweg (S). Je ferai tout d'abord la même suggestion que M^{me} Pérez en faveur du renvoi de la proposition PR-894 en commission de l'aménagement et de l'environnement.

Ce n'est ni le Conseil administratif ni le Conseil municipal qui décide de l'itinéraire des transports publics. Par conséquent, il est faux de dire que l'exécutif essaie de faire passer une ligne de bus entre le Grand-Saconnex et la place des Nations, ce genre de choix relevant des responsabilités du Canton et des Transports publics genevois (TPG).

Notre tâche à nous consiste à essayer d'améliorer la circulation des bus, des piétons, des cyclistes et des voitures. La liberté du choix des moyens de transport s'applique à tout le monde: aux piétons, aux cyclistes, aux transports publics et aux automobilistes privés!

Proposition: aménagement de la route de Ferney et du chemin de Sous-Bois

Pour le reste, ce genre de prédicat constitutionnel consolateur est généralement totalement inapplicable quand, sur la même voie publique, coexistent des moyens de transport qui s'encombrent, s'écrasent et s'excluent les uns les autres.

M. Soli Pardo (MCG). Chers collègues, le Mouvement citoyens genevois votera le renvoi de la proposition PR-894 en commission, en invitant cette dernière à être attentive à ce que les travaux prévus ne gênent pas trop les habitants du quartier. Tant qu'ils ne gênent que les frontaliers qui viennent de Ferney-Voltaire, cela ne nous embarrasse pas trop... (*Rires.*)

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à nos yeux, il est évident que la proposition PR-894 doit être renvoyée à la commission des travaux et des constructions, et non à celle de l'aménagement et de l'environnement.

En ce qui concerne le traitement des objets directement en séance plénière, c'est simple! Madame la présidente, vous transmettez les propos qui suivent à M^{me} Pérez. Si le Conseil administratif nous pond ses propositions sans nous avoir rien demandé en cours d'élaboration, il est évident que nous devons en débattre directement dès l'entrée en matière en séance plénière, puisque tous les détails normalement mis au point en commission sont déjà réglés.

Nous ne sommes pas d'accord que l'exécutif considère le Conseil municipal comme une simple chambre d'enregistrement, selon une habitude rendue possible, ces dernières années, par le soutien de l'ancienne majorité Alternative. Il n'en sera plus ainsi, Mesdames et Messieurs, il faut vous faire à cette idée! Le Conseil municipal n'est pas une chambre d'enregistrement, il est là pour réfléchir et, parfois, refuser les mauvais projets.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Nous demandons le renvoi de la proposition PR-894 à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le projet prévu dans la proposition PR-894 est, par défaut, ce que l'on peut faire de mieux. Le chantier de l'OMPI a pris un retard considérable d'au moins cinq ans – si ce n'est sept – l'entreprise générale mandatée ayant fait faillite après avoir été déboutée... Bref, il y a eu tout un méli-mélo qui ne concerne ni la Ville, ni le Canton, mais les instances internationales normalement chargées de réattribuer le chantier.

Nous avons suivi tant bien que mal cette opération, raison pour laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation rendue d'autant plus difficile que ces dossiers sont extrêmement ardues, vous vous en rendrez compte au cours des travaux de commission, Monsieur Bertinat. En effet, chacun veut y mettre son grain de sel et faire cohabiter tous les utilisateurs de la chaussée en ménageant la chèvre et le chou. Malheureusement, nous devons tenir compte de toutes ces imbrications.

J'espère, Mesdames et Messieurs, que vous travaillerez pour le bien commun en étudiant la proposition PR-894 au sein de la commission des travaux et des constructions – puisque c'est bien d'elle que relève ce dossier – et qu'il en ressortira un rapport favorable. En tout cas, je me fais fort de promouvoir l'avancement du projet. Nous ne pourrions pas – et je le regrette comme vous – refuser sa mise en œuvre, car il en va du bien-être de nos concitoyens sur le chemin de Sous-Bois. Laisser la situation en l'état signifie repartir pour cinq ans d'attente sans que rien ne se passe!

La présidente. Il y a donc deux demandes de renvoi en commission: d'une part, à la commission de l'aménagement et de l'environnement et, d'autre part, à la commission des travaux et des constructions. Je vous propose de procéder de la manière suivante: celles et ceux qui veulent renvoyer cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement voteront oui, celles et ceux qui voudront le renvoyer à la commission des travaux et des constructions voteront non.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 43 oui contre 30 non.

9. Proposition du Conseil administratif du 18 mai 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 101 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 10, rue Lissignol, parcelle N° 5745, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité (PR-895).

Préambule

Cet immeuble fait partie d'un ensemble comprenant des logements sociaux, des commerces et des ateliers, organisés en quadrilatère autour du square Paul-Bouchet et des rues attenantes.

Six bâtiments ont déjà été entièrement rénovés; il s'agit des immeubles 5, 7, 12 et 14 de la rue Lissignol dans une première étape, puis récemment le 9 de la rue Lissignol ainsi que le 16 de la rue Rousseau.

Les travaux de rénovation de l'immeuble 14, rue Rousseau sont en cours et s'achèveront au début de l'été 2011.

Les immeubles situés aux numéros 1, 3, 8 et 10 de la rue Lissignol sont les derniers bâtiments de l'ensemble qui doivent être rénovés.

Historique de l'opération

Le dossier de demande d'autorisation de construire a été déposé auprès du Département des constructions et des technologies de l'information en janvier 2011.

Notice historique

La Ville de Genève réalisa le percement de la rue Paul-Bouchet en 1875-1876 dans le but de construire des logements économiques et d'assainir le vaste îlot compris entre les rues Rousseau, de Cornavin, de Chantepoulet et du Cendrier. En collaboration avec l'Etat, la Ville lança le projet du «Square Paul-Bouchet» en 1895 et mandata les architectes Gédéon et Louis Dériaz. Les immeubles font partie d'un ensemble sous la forme d'un quadrilatère situé le long des rues Rousseau, Paul-Bouchet et Lissignol. Les logements étaient destinés aux ouvriers afin d'améliorer leurs conditions de vie et de les maintenir en ville, proches de leur lieu de travail et des écoles pour leurs enfants. Dès 1896, la Ville procéda à des achats de terrains et les premiers immeubles furent achevés l'année suivante, parmi lesquels le 16, rue Rousseau et le 9, rue Lissignol, rénovés respectivement par la Ville en 2005 et en 2006. L'appel d'offres pour la construction du 10, rue Lissignol fut lancé en janvier 1898 et l'autorisation accordée le 28 avril pour le projet qui comprenait un ensemble d'immeubles.

La construction de ces immeubles est sobre mais robuste. Ils comprennent quatre étages recouverts de crépi sur un rez commercial en roche. La plupart des façades sont simples, ornées d'un cordon mouluré entre le 1^{er} et le 2^e étage et d'un bandeau entre le 3^e et le 4^e. Les encadrements des fenêtres sont en molasse et les tablettes en roche.

De tous les immeubles du quadrilatère, le 10, rue Lissignol a l'une des façades les moins élaborées, dont les seuls éléments légèrement saillants sont les encadrements des baies et les bandeaux.

Concertations avec la population

Diverses rencontres ont eu lieu à ce jour entre les locataires, l'ASLOCA, la Gérance immobilière municipale et le Service des bâtiments afin de définir les modalités de réalisation de ce projet ainsi que les questions liées au relogement temporaire en fonction des besoins du chantier.

Exposé des motifs

L'évaluation du patrimoine financier, qui a été réalisée selon la méthode Stratus, classe le bâtiment de la rue Lissignol 10 avec un indice de dégradation de 0,42. La rénovation de cet immeuble fait donc partie des dossiers prioritaires.

Son état général nécessite une rénovation conséquente. Ses façades sont en mauvais état, les menuiseries extérieures sont fortement dégradées et souvent irréparables. Les installations techniques sont vétustes, il n'y a pas de chauffage central. Des éléments de la structure sont à consolider. Les appartements ne disposent pas de salles de bains, hormis celles installées par les locataires. L'aménagement des cuisines est obsolète.

Aujourd'hui, il est impératif de procéder à sa réhabilitation, celle-ci se plaçant dans la volonté du Conseil administratif de voir les immeubles de Saint-Gervais rénovés.

Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux

Ce bâtiment est érigé sur la parcelle N° 5745 d'une surface de 366 m² (234 m² bâtiment; 33 m² jardins; 99 m² annexes), et comprend:

au sous-sol:	1 niveau de caves et dépôts pour les arcades
au rez:	1 niveau avec 3 arcades et un dépôt
au 1 ^{er} :	3 logements (1 x 2 pièces, 1 x 3 pièces, 1 x 4 pièces)
au 2 ^e :	3 logements (1 x 2 pièces, 1 x 3 pièces, 1 x 4 pièces)
au 3 ^e :	3 logements (1 x 2 pièces, 1 x 3 pièces, 1 x 4 pièces)
au 4 ^e :	3 logements (1 x 2 pièces, 1 x 3 pièces, 1 x 4 pièces)
	soit 36 pièces au total
combles:	surface libre non aménagée

L'immeuble est mitoyen. Sa façade principale est située sur la rue Lissignol et la façade arrière donne sur la cour intérieure. Un atelier et un dépôt ont été rajoutés sur l'arrière en 1965.

La structure porteuse est traditionnelle, elle est constituée de murs en pierre et de solives en bois en appui sur les façades et à l'intérieur du bâtiment sur le refend longitudinal.

Aux étages, on constate, dans les appartements de 4 pièces, un important fléchissement des solives ainsi qu'une pente des planchers orientée vers le bâtiment du 8, rue Lissignol.

Sur les deux façades, on remarque des fissures verticales qui traversent les contrecœurs ainsi que quelques couvertes des fenêtres.

Les façades, pierres de taille et enduits sont en mauvais état, Les menuiseries extérieures, fenêtres et volets sont déficients et souvent irréparables.

La charpente et la couverture en ardoise ont été refaites il y a une quinzaine d'années et sont en bon état. La sous-couverture qui comporte de l'amiante sera déposée.

Le niveau de confort est sommaire, les installations techniques sont en mauvais état et vétustes, il n'y a pas de chauffage central. Actuellement, le chauffage est assuré par des poêles à mazout, bois ou à gaz. Les appartements ne possèdent pas de salles de bains, hormis celles installées par les locataires, et l'aménagement des cuisines est obsolète.

Les galandages sont en brique plâtrée, les plafonds sont en plâtre sur lattes ou roseaux, les sols en plancher et en carrelage dans les cuisines ou les W.-C.

Sauf quelques modifications faites par les locataires (abattage de cloisons entre cuisine et séjour), les typologies reflètent l'état d'origine.

Conformément à la décision de la commission de Saint-Gervais du Conseil municipal, il est prévu une rénovation avec maintien des typologies actuelles.

Descriptif des travaux

Les travaux de rénovation envisagés sont les suivants:

Sous-sol

- Création d'un dallage en béton armé pour la consolidation de l'assise des murs porteurs.
- Reprise des sommiers.
- Réfection des enduits sur les murs existants.
- Pose d'une isolation anti-feu sur l'ensemble des plafonds.
- Pose de cadres et portes métalliques E30.
- Création de locaux techniques.

Rez-de-chaussée

- Renforcement de la structure.
- Création de locaux pour poussettes et poubelles.

Proposition: rénovation de l'immeuble situé au 10, rue Lissignol

- Réfection des arcades, avec création de locaux sanitaires.
- Création d'une salle de réunion pour les habitants.
- Réfection des vitrines en serrurerie avec verre isolant.
- Isolation et réfection de la toiture de l'annexe sur cour, remplacement des coupoles.

Cage d'escalier

- Réfection ou remplacement des portes palières, remise aux normes E30.
- Réfection de la peinture des murs, des paillasses et des plafonds de la cage d'escalier.

Etage type

- Renforcement de la structure.
- La typologie actuelle des logements sera conservée.
- Création de locaux sanitaires (W.-C. douches) et d'un aménagement cuisine. Dans la mesure du possible, le carrelage de la cuisine sera conservé.
- Réfection complète des plafonds.
- Réfection des murs.
- Ponçage et vitrification des parquets.
- Les menuiseries intérieures seront si possible rénovées et conservées.

Combles

- Renforcement de la structure.
- Création d'une buanderie.
- Aménagement de greniers pour les locataires.
- Dépose de la sous-couverture qui contient de l'amiante.
- Isolation de la toiture.
- Réfection de la couverture avec des ardoises.
- Création d'un exutoire de fumée sur cage d'escalier.
- Remplacement des tabatières existantes, création d'un accès toiture.

Façades

- Remplacement de l'ensemble des fenêtres par des fenêtres avec verre isolant.
- L'ensemble des volets sera remplacé par des volets du même type.
- L'ensemble des parties en molasse doit être remplacé, les parties en pierre dure (tablettes) seront réparées.
- Exécution d'un crépi isolant sur les façades.
- Peinture des avant-toits, berceaux, plates-bandes et lambrissages.

Canalisations

- Réfection des introductions eau, gaz et électricité.
- Remplacement de l'ensemble des canalisations au sous-sol, jusqu'au raccordement au système unitaire sur la rue.

Sanitaires

- Création dans les appartements d'une salle de bains comprenant un W.-C., une douche et un lavabo.

Aménagements extérieurs

- Réfection du dallage de la cour arrière.
- Remise en état de la passerelle.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève

Développement des énergies renouvelables:

Le bâtiment sera approvisionné pour ses besoins en chaleur à hauteur de 80% par des énergies renouvelables (panneaux solaires thermiques et géothermie).

Amélioration des conditions d'habitabilité:

Les travaux envisagés permettront d'améliorer sensiblement les confort thermiques, sanitaires et acoustiques, mais également la sécurité incendie et la qualité de l'air intérieur.

Concept énergétique

L'enveloppe du bâtiment sera rénovée afin de permettre une diminution des consommations d'énergie pour le chauffage de 40%.

Une pompe à chaleur avec des sondes géothermiques sera installée pour le chauffage et la préparation de l'eau chaude sanitaire. Les sondes seront implantées dans le parc de l'ancienne crèche situé devant le bâtiment rue Lissignol 8. Afin de conserver le patrimoine arboré du parc, constitué d'un tilleul et d'un érable, les sondes géothermiques seront mises en place de façon à ne pas perturber ou dégrader leurs systèmes racinaires. La surface restante permettra d'installer six sondes de 200 mètres de profondeur. La pompe à chaleur produira 68% de l'énergie thermique nécessaire au bâtiment.

65 m² de panneaux solaires thermiques seront installés sur la toiture du présent bâtiment. Ils bénéficieront aux immeubles 8 et 10 et permettront de produire 12% de l'énergie thermique nécessaire, dont 60% de l'eau chaude sanitaire.

Le solde, soit 20%, sera assuré par une chaudière à gaz à condensation. Le recours à cette énergie fossile est induit par la limitation de la surface de terrain disponible pour les sondes et par le fait que l'enveloppe du bâtiment implique des températures de départ de chauffage relativement élevées.

Au final, 80% de la chaleur sera produite par des énergies renouvelables. Ainsi, les objectifs de la stratégie «100% renouvelable en 2050» seront quasiment atteints sur cet objet.

Les installations de production de chaleur seront centralisées dans le bâtiment N° 8 et elles assureront les besoins de chaleur des deux immeubles.

Amélioration de la qualité thermique de l'enveloppe

Afin de réduire les besoins en énergie du bâtiment, un soin particulier sera apporté au traitement des éléments de construction en contact avec l'air extérieur.

Le bâtiment existant est constitué de murs épais non isolés, de fenêtres à simple vitrage avec cadre bois non isolé, d'un sous-sol non isolé et d'une toiture non isolée.

Les améliorations prévues pour les éléments d'enveloppe du bâtiment existant sont:

- façades: crépi existant remplacé par un crépi isolant, isolation intérieure des contrecœurs;
- menuiseries: remplacement ou rénovation des fenêtres existantes par des fenêtres avec verre isolant, réfection des vitrines;
- dalle sur sous-sol: isolation de la dalle sur sous-sol non chauffée;
- toiture: isolation de la toiture.

Selon la norme SIA 380/1 (éd. 2007), l'indice de dépense énergétique du bâtiment pour le chauffage sera réduit de 40% et ramené à environ 360 MJ/m².

Descriptif des installations techniques

Le chauffage est assuré par des installations individuelles, hétéroclites et qui posent d'importants problèmes en matière de sécurité incendie. La ventilation est, quant à elle, permise par l'ouverture manuelle des fenêtres et par les inétanchéités du bâtiment.

Le projet prévoit la mise en place des installations suivantes:

Chauffage

Le concept retenu pour la production de chaleur de ce bâtiment est un couplage géothermie (68%), chaudière gaz à condensation (20%) et panneaux solaires thermiques (12%).

Les radiateurs seront dimensionnés pour fonctionner à basse température et seront équipés de vannes thermostatiques.

Ventilation

Le bâtiment sera équipé d'un système de ventilation-aération à double flux avec récupération de chaleur à haut rendement. L'air vicié sera extrait dans les cuisines et les locaux sanitaires. L'air neuf de compensation sera amené dans les chambres et le séjour.

Sanitaire

Afin de réduire les consommations d'eau, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy». Les chasses d'eau des W.-C. auront une contenance de 6 litres avec double commande.

Les consommations d'eau chaude seront décomptées individuellement.

Les possibilités de récupération d'eau de pluie ont été étudiées, mais non retenues en raison d'un équilibre financier particulièrement défavorable.

Electricité

Les appareils et installations seront conçus de façon à limiter la consommation d'électricité dans le sens de la recommandation SIA 380/4 et du standard Minergie.

Il est prévu de réduire les consommations par un dispositif de régulation au moyen de détecteurs de présence et de l'usage systématique de selfs électroniques de classe A2.

Les équipements électriques, luminaires et appareils électroménagers seront choisis en fonction des performances requises en classe AAA+.

Programme et surfaces

L'immeuble comprend douze logements, des locaux commerciaux et un atelier au rez-de-chaussée.

La surface de plancher brute totale est de 1453 m² pour une surface nette totale de 1355 m².

Le cube SIA 416 calculé est de 4615 m³.

Le programme reste pratiquement sans changement, hormis le réaménagement du sous-sol et des combles. Cette rénovation ne modifiera ni la distribution, ni les surfaces des arcades, de l'annexe sur cour et des logements.

Sous-sol

Buanderie	16,20	
Dépôt commerce	129,50	
Local SIG	7,70	
Escalier et dégagement	<u>27,90</u>	
	181,30	181,30 m ²

Rez-de-chaussée

Arcade 1	68,00
----------	-------

Proposition: rénovation de l'immeuble situé au 10, rue Lissignol

Arcade 2	70,90		
Local annexe sur cour	49,00		
Poussettes vélos	12,00		
Poubelles	4,40		
Entrée et escalier	<u>32,20</u>		
	236,50		236,50 m ²
<u>Etages 1 à 4</u>			
Par niveau			
Appartement 2 pièces	36,00		
Appartement 3 pièces	60,00		
Appartement 4 pièces	81,00		
Escalier et palier	<u>14,60</u>		
	191,60	x 4	766,40 m ²
<u>Combles</u>			
Greniers	82,00		
Locaux techniques	17,30		
Dépôts	50,40		
Dégagement	6,70		
Escalier et palier	<u>14,60</u>		
	171,00		171,00 m ²
Surface nette totale			<u>1 355,20 m²</u>

Estimation des coûts selon code CFC

CFC	Libellé	Fr.	Fr.	Fr.
1	<u>Travaux préparatoires</u>			30 000
11	Déblaiement, préparation du terrain		30 000	
112	Démolition	30 000		
2	<u>Bâtiment</u>			4 021 656
21	Gros œuvre 1		834 000	
211	Travaux de l'entreprise de maçonnerie	334 000		
	Installation de chantier			
	Echafaudages			
	Canalisations intérieures			
	Béton et béton armé			
	Maçonnerie			
214	Construction en bois	250 000		
	Charpente			
	Structure			
216	Travaux en pierre naturelle et artificielle	250 000		
	Travaux en pierre naturelle			

22	Gros œuvre 2		666 000
221	Fenêtres, portes extérieures	252 000	
	Fenêtres en bois		
	Portes extérieures en bois		
	Vitrines		
	Éléments spéciaux d'éclairage naturel		
222	Ferblanterie	68 000	
224	Couverture	93 000	
	Couverture des combles		
225	Étanchéités et isolations spéciales	80 000	
	Isolations spéciales		
226	Crépissage de façades	101 000	
	Crépis et enduits extérieurs		
	Crépissage de façades isolant		
227	Traitement des surfaces extérieures	12 000	
	Peinture extérieure		
228	Fermetures extérieures	60 000	
	Volets – contrevents de fenêtres		
23	Installations électriques		200 000
230	Installations électriques	200 000	
24	Chauffage, ventilation		272 500
242	Production + distribution de chaleur	160 000	
244	Installations de ventilation	80 000	
247	Installations spéciales	32 500	
25	Installations sanitaires		380 000
250	Installations sanitaires	230 000	
258	Installations de cuisine	150 000	
27	Aménagements intérieurs 1		434 000
271	Plâtrerie	220 000	
	Crépis et enduits intérieurs		
	Cloisons, revêtements et habillage en plâtrerie		
272	Ouvrages métalliques	65 000	
	Portes intérieures en métal		
	Ouvrages métalliques courants		
273	Menuiseries	144 000	
	Portes intérieures en bois		
	Armoires murales, rayonnages		
	Menuiseries courantes		
275	Système de verrouillage	5 000	
28	Aménagements intérieurs 2		405 000
281	Revêtements de sols	125 000	

Proposition: rénovation de l'immeuble situé au 10, rue Lissignol

	Couches de support composées, chapes	
	Carrelages	
	Revêtements de sols en bois	
282	Revêtements de parois	120 000
	Papier peint	
	Revêtements de parois en céramique	
285	Traitement des surfaces intérieures	140 000
	Peinture intérieure	
287	Nettoyage du bâtiment	20 000
29	Honoraires	830 156
291	Architectes	320 000
292	Ingénieurs civils	60 000
293	Ingénieurs électriciens	10 000
294	Ingénieurs chauffage-ventilation	45 000
295	Ingénieurs sanitaires	10 000
299	Honoraires pré-étude et crédit étude	385 156
5	<u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>	421 332
51	Autorisations, taxes	40 000
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents, information, plaquette	40 000
56	Autres frais secondaires	10 000
58	Comptes d'attente provisions et réserves	331 332
Coût total de la construction HT		4 472 988
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	357 839
Coût total de la construction TTC		4 830 827
<u>Frais administratifs et financiers</u>		
	Prestation du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)	241 541
	Intérêts intercalaires $5\,072\,368 \times 24 \times 2,75$ 100 x 2 x 12 mois	139 490
	Fonds d'art contemporain 2% du coût total de la construction + prestations des services + intérêts intercalaires	104 237
Coût général de l'opération TTC		5 316 095
A déduire:		215 000
	Crédit d'étude PR-138 voté le 25.04.1989	150 000
	Solde des crédits d'étude PR-138 et PR-300 selon décision du Conseil administratif du 12.02.2003	65 000
Total du crédit demandé		5 101 095
Arrondi à		5 101 000

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de mars 2011 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques (m²-m³-occupants, selon norme SIA 416)

La surface brute des appartements (surface de plancher) est de 1453 m².

Le coût global par m² est de 2989 francs le m².

Le volume restauré est de 4615 m³, ce qui situe le prix de cette transformation à 941 francs le m³.

Autorisation de construire

Ce projet de rénovation fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° DD 104051-4 déposée le 19 janvier 2011.

Fixation des loyers après travaux

Comme expliqué dans le préambule de la présente proposition, l'immeuble n'a pas bénéficié de rénovations importantes depuis de nombreuses années. Le bâtiment est donc caractérisé actuellement par un long retard dans son entretien.

Pour cette raison, il faut considérer que la part majoritaire du coût de la remise en état devra être dévolue, pour le calcul des loyers, à un entretien différé, non répercutable sur les loyers.

L'amortissement se fera sur 30 ans.

Le calcul des hausses de loyer tient compte de l'application de la LDTR (loi sur les démolitions, transformations et rénovations des maisons d'habitation).

Le loyer théorique par pièce après travaux s'élèvera à 3363 francs selon le plan financier de la Gérance immobilière municipale, soit 121 068 francs au total par année.

Délais

Les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront dix-huit mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est printemps 2013.

Référence au 6^e plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le numéro 012.040.04 du 6^e plan financier d'investissement 2011-2022 pour un montant de 4 123 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Charges annuelles (eau, gaz, électricité, etc.)	30 000
Salaire concierge	9 000
Charge financière annuelle sur 5 101 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,75% et l'amortissement au moyen de 30 annuités	251 910

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 101 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 10, rue Lissignol, parcelle N° 5745, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 101 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 104 237 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Proposition: modification des limites de zones à l'avenue Trembley

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150 000 francs du crédit d'étude voté le 25 avril 1989 et le montant de 65 000 francs du solde des crédits d'étude PR-138 et PR-300 selon décision du Conseil administratif du 12 février 2003, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, l'entrée en matière sur la proposition est mise aux voix; elle est acceptée à l'unanimité (67 oui).

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (71 oui).

10. Proposition du Conseil administratif du 25 mai 2011, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de loi modifiant les limites de zones N° 29763-204 sur le territoire de la commune de Genève, Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts) à l'avenue Trembley (PR-896).

A l'appui de sa demande, le Département des constructions et des technologies de l'information nous a transmis les explications suivantes sous la forme du projet de loi et de l'exposé des motifs ci-après:

PROJET DE LOI

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit:

Art. 1 Approbation du plan

¹ Le plan N° 29763-204, dressé par le département chargé de l'aménagement du territoire le 30 novembre 2009, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Genève/Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts, situées à l'avenue Trembley), est approuvé.

²Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Degré de sensibilité

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, le degré de sensibilité II est attribué aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 3 et de la zone de développement 3 affectée à de l'équipement public créées par le plan visé à l'article 1.

Art. 3 Dépôt

Un exemplaire du plan N° 29763-204 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux archives d'Etat.

Exposé des motifs

«Mesdames et Messieurs les députés,

1. Situation du périmètre

Le périmètre faisant l'objet du présent projet de loi de modification des limites de zones est situé le long de l'avenue Trembley sur le territoire de la commune de Genève, secteur Petit-Saconnex (feuilles cadastrales N^{os} 56 et 62). Il est situé dans un secteur délimité au nord-ouest par la promenade des Crêts, et au sud-est par la rue de Moillebeau, à proximité du parc Trembley.

D'une superficie d'environ 25 940 m², le périmètre est constitué des parcelles N^{os} 4915, 4916, 4917, 4918, 4919, 4920, 4921, 4922 appartenant à des propriétaires privés, des parcelles N^{os} 2060 et 2061 appartenant à la Fondation Terra et Casa (fondation de promotion immobilière), d'une partie des parcelles N^{os} 2264 et 2632 appartenant à la Ville de Genève, ainsi qu'une partie de la parcelle N° 4413 appartenant au domaine public communal. Les parcelles N^{os} 4915 à 4918, 2060 et 2061 sont actuellement en zone villas; ce périmètre constitue un des derniers secteurs de villas dans les quartiers du Bouchet, des Crêts et Moillebeau, qui sont en zone 3 ou de développement 3. Les parcelles N^{os} 4919 à 4922 sont en zone de verdure.

2. Objectif du projet de modification des limites de zones

Ce projet de modification des limites de zones répond aux objectifs du plan directeur cantonal dans sa version de juin 2006, approuvée par le Conseil d'Etat le 28 mars 2007 et par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication le 28 juin 2007.

Il répond plus particulièrement aux principes d'aménagement dans la couronne périphérique de l'agglomération urbaine et, en particulier, aux critères prévus dans la fiche 2.03 du schéma directeur du plan directeur cantonal, à savoir créer de nouvelles zones de développement sur certains secteurs déjà bâtis de la zone destinée aux villas, bien desservis par les transports publics et ayant un niveau d'équipement suffisant.

Le projet tient également compte des critères définis dans la fiche 3.05 relative au réseau des espaces verts dont le maintien et la mise en valeur sont définis comme principes à respecter; le périmètre du déclassement jouxte la zone de verdure du parc Trembley, considéré comme une pénétrante verte à maintenir et valoriser.

3. Origine du projet

Une étude menée conjointement par la Fondation Terra et Casa, la Ville de Genève et l'Etat de Genève, suite à un concours d'architecture lancé en 2008 pour l'implantation d'un projet de logements sur les parcelles N^{os} 2060 et 2061 a abouti au choix d'un projet de construction de logements. Ce concours et cette étude sont à l'origine du projet de modification des limites de zones. Dans le plan d'affectation des zones, les deux parcelles sur lesquelles portait le concours sont classées en zone 5. En vue de la réalisation de ce projet, une procédure de déclassement est nécessaire (zone de développement 3).

Une réflexion relative au périmètre à prendre en compte pour cette modification a permis de déterminer une zone englobant plusieurs parcelles attenantes à celles du concours et également la parcelle N^o 2264 appartenant à la Ville de Genève et occupée par un EMS. Les parcelles voisines N^{os} 4919 à 4922 situées en zone de verdure ont été intégrées au périmètre; il appartiendra au PLQ de définir les implantations des futurs bâtiments, afin que l'espace proche du parc reste libre de construction.

Il convient par ailleurs de noter qu'un plan localisé de quartier résultant du concours précité portant sur les parcelles N^{os} 2060 et 2061 doit être réalisé prochainement.

4. Description du périmètre

Le périmètre, en forme de L, se situe dans un secteur urbain central, très bien desservi en transports publics, l'arrêt TPG le plus proche étant à environ 100 m (ligne 22, arrêt Mervelet, à l'ouest du périmètre de la modification; ligne 3, arrêt Trembley, au sud du périmètre de la modification).

Par ailleurs, il dispose à proximité immédiate de nombreux équipements publics, dont un EMS situé dans le périmètre du présent projet de modification des limites de zones, et une école primaire avec salles de sport (située dans le parc Trembley, rue Pestalozzi, au sud-est du secteur). L'accès au périmètre se fait actuellement par le chemin des Crêts (le PLQ dont l'adoption suit une procédure en parallèle à la présente modification des limites de zones définira précisément les accès prévus pour le futur développement de logements sur les parcelles N^{os} 2060 et 2061).

5. Bois et forêts

Le périmètre de la modification de zones borde directement le parc Trembley, considéré comme une pénétrante verte à maintenir et conserver.

Une constatation de nature forestière, sur la parcelle N^o 2264 appartenant à la Ville de Genève, en force depuis le 23 juin 2006, a été réactualisée par la direction générale de la nature et du paysage. La procédure relative à cette constatation de nature forestière est menée en parallèle à la présente modification des limites de zones. Une zone des bois et forêts est donc intégrée au présent projet, délimitant le périmètre défini par la constatation de nature forestière.

Quant à la végétation du reste du secteur compris dans le périmètre de ce projet, elle se compose essentiellement de plusieurs grands arbres, situés notamment sur les parcelles qui feront l'objet du PLQ. La volonté affirmée est de conserver au maximum la végétation existante.

6. Potentiel réalisable

Le projet de construction proposé sur les parcelles N^{os} 2060 et 2061 permettrait de dégager un potentiel de construction de logements important.

En effet, pour une surface des parcelles d'environ 5414 m², la surface brute de plancher proposée est d'environ 9000 m², pour un indice d'utilisation du sol de 1,6 à 1,7. Ce projet devrait comprendre une soixantaine de logements, dont 15% de logements d'utilité publique (LUP) et 15% de logements d'habitation mixte (HM), le 70% restant étant affecté à des logements à loyer libre ou en propriété par étage, conformément aux dispositions de l'article 4A de la loi générale sur les zones de développement (L 1.35).

Il est toutefois important de préciser que le projet de plan localisé de quartier élaboré conjointement afin de définir les aménagements de ce secteur permettra de fixer précisément la densité du périmètre au regard des contraintes du site.

7. Attribution des degrés de sensibilité OPB

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, et conformément au plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit N° 29321-610 adopté par le Conseil d'Etat le 25 mai 2005, le degré de sensibilité II est attribué aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 3 et de la zone de développement 3 affectée à de l'équipement public, créées par le présent projet de loi.

8. Conclusion

Au vu des considérations ci-dessus, il est proposé de créer une zone de développement 3 d'une surface d'environ 15 840 m², une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public d'une surface d'environ 9140 m² et une zone des bois et forêts d'une surface d'environ 960 m², selon le projet de plan N° 29763-204.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.»

Commentaires du Conseil administratif

La Ville de Genève ayant la volonté de contribuer à réduire la pénurie de logements (priorité 2 du plan directeur communal), le Conseil administratif soutient le principe du déclassement de cette zone villa en zone de développement 3 qui permettra la réalisation d'un projet d'une soixantaine de logements issu du concours d'architecture lancé, en 2008, par la Fondation Terra et Casa. Celui-ci a pour principal objectif de mettre à disposition des immeubles de logements à des organisations internationales. Notons que ce projet de logement qui sera précisé dans le cadre d'un plan localisé de quartier a par deux fois fait l'objet d'une présentation auprès du voisinage, à savoir le 26 octobre 2009 et le 12 janvier 2010 en présence de la Ville de Genève.

Le Conseil administratif relève toutefois que le projet n'est pas conforme à celui ayant fait l'objet d'un accord entre les services de l'administration et souligne, en particulier, l'incorporation des parcelles occupées par les quatre villas jumelles existantes en zone de verdure. Cette modification aurait comme effet d'octroyer des droits à bâtir auxdites parcelles. En l'absence d'un plan d'affectation spécial (PLQ) qui préciserait l'aménagement en localisant les droits desdites parcelles sur les parcelles voisines proches de l'avenue Trembley cette disposition serait susceptible de réduire l'emprise de la pénétrante de verdure dont le maintien est garanti tant par le plan directeur cantonal que par le plan directeur communal.

Proposition: modification des limites de zones à l'avenue Trembley

Par ailleurs, le Conseil administratif remarque que la parcelle N° 2632 n'est pas comprise dans le périmètre du déclassement réduisant ainsi les possibilités d'extension de la maison de retraite.

Le Conseil administratif est par conséquent défavorable au projet tel que proposé.

Néanmoins, soucieux de ne pas freiner la réalisation des logements prévus, il recommande de poursuivre la procédure de déclassement en limitant le périmètre aux parcelles concernées par le projet de construction.

Par ailleurs, en cohérence avec les prises de position précédentes, la Ville souhaite qu'une vision globale soit établie sur le reste du périmètre et propose que le Conseil municipal charge le Conseil administratif d'élaborer une étude dans ce sens puis d'initier, sur cette base, un projet de déclassement et un projet de PLQ.

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les nouvelles dispositions de la loi pour la construction de logement d'utilité publique du 24 mai 2007;

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l'information;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – De donner un préavis défavorable au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Genève, Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts) à l'avenue Trembley.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif d'engager les démarches pour réduire le périmètre aux parcelles 2060 et 2061.

Proposition: modification des limites de zones à l'avenue Trembley

Art. 3. – De charger le Conseil administratif de s'opposer au présent projet de loi modifiant les limites de zones si les conditions des articles 2 n'étaient pas remplies.

Art. 4. – De charger le Conseil administratif d'initier une procédure de modification des limites de zones sur les parcelles 2264, 2632 et 4915 à 4922 et un projet de plan localisé de quartier portant sur les parcelles 4915 à 4922.

Annexe: un exemplaire du plan N° 29763-204

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, l'entrée en matière sur la proposition est mise aux voix; elle est acceptée à l'unanimité (68 oui).

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (73 oui).

11. Proposition du Conseil administratif du 25 mai 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 220 000 francs en faveur de la mise en place d'une fête visant à célébrer la nouvelle année en Vieille-Ville (PR-897).

Préambule

La Fête du 31 décembre est une occasion de fête pour une grande partie de la population notamment les Genevoises et les Genevois. Elle a été organisée en 2007 et 2008 par des privés en Vieille-Ville.

En 2010, à la demande du Conseil municipal, le Conseil administratif a repris l'organisation de cette fête. Malgré des délais très courts, la manifestation s'est très bien déroulée et a rencontré un franc succès. Près de 15 000 personnes ont fêté le passage à la nouvelle année sur un des trois lieux proposés en Vieille-Ville.

Le bilan définitif effectué par les différents partenaires a mis en lumière les éléments suivants:

Aspects positifs

- Près de 15 000 personnes ont participé aux festivités.
- La répartition sur trois sites, avec trois ambiances musicales différentes, a permis à des publics variés de prendre part à cet événement.
- Le passage de minuit, grâce aux feux de bengale, a permis aux participant-e-s de vivre un moment magique.
- Des personnes âgées, des familles et des jeunes ont pu fêter le réveillon dans une ambiance conviviale.
- Aucun incident majeur tant du point de vue sanitaire que sécuritaire n'a été à déplorer.
- Les horaires fixés ont été respectés et la fin des festivités s'est déroulée dans le calme.
- Les effets lumineux à la cour Saint-Pierre ont été salués.

- La mise sur pied d'un espace sans alcool a été appréciée notamment par les familles.
- La collaboration avec l'association des habitant-e-s de la Vieille-Ville a été fructueuse. En effet, elle a été enchantée du déroulement de cette fête et demande à être à nouveau associé-e-s à la mise en place d'un projet pour le réveillon 2011.
- Le temps clément a contribué au succès de l'événement.
- La programmation interactive (photomaton, karaoké, jeux de lumière à la Cour Saint-Pierre, feux de Bengale) a permis au public de se sentir partie prenante à l'événement.

Aspects négatifs

Les conditions de travail tant pour le mandataire que pour l'équipe en charge du projet ont été difficiles. Six semaines pour mettre sur pied un événement de cette envergure sont insuffisantes pour le mener à bien sereinement.

Le nettoyage de la Vieille-Ville n'a pas été organisé de manière adéquate. Certains endroits étaient inaccessibles pour les machines de la Voirie et ont fait l'objet de doléances légitimes. Il s'agira de prévoir un nettoyage spécifique, pris en charge par les mandataires, de lieux tels que les canons ou le square du Bourgade-Four.

Le Conseil administratif est très satisfait du résultat et considère que les objectifs posés par le Conseil municipal ont été remplis. Pour mémoire, ces derniers étaient les suivants:

- pérenniser une fête à succès;
- valoriser la dimension intégrative et sociale d'un événement réunissant toutes les couches de la population;
- faire rayonner Genève dans sa dimension internationale;
- palier la déception des habitant-e-s de la ville suite à l'annulation des festivités prévues en 2009.

Dans ce contexte, le Conseil administratif vous propose de pérenniser l'organisation de cette fête et de la rattacher à la mairie. Une ligne supplémentaire sera ajoutée dès le projet de budget 2012.

Concept

Vous trouvez dans la présente proposition les principales options choisies par le Conseil administratif. Conformément à la volonté du Conseil municipal, il souhaite aussi une manifestation populaire et chaleureuse.

Afin de garantir au mieux le succès de la manifestation, le Conseil administratif a décidé de faire un appel d'offre public pour la réalisation et la gestion de cet événement. Il sera fourni au soumissionnaire un cahier des charges complet incluant et précisant les principes évoqués dans le présent document.

Trois scènes sont installées: la première au Bourg-de-four, la deuxième devant la Cathédrale Saint-Pierre et la troisième aux canons. Un concept artistique doit donner un cadre à cette manifestation. Des stands de boissons et de nourriture, en quantité raisonnable, sont aménagés à proximité de ces scènes.

Un espace sans alcool doit être mis en place ainsi qu'un partenariat avec les associations actives dans le domaine de la prévention de consommation excessive d'alcool ou d'autres substances.

Afin de répondre à la volonté de faire rayonner Genève dans sa dimension internationale, l'une des scènes est dévolue aux Musiques du monde.

Enfin, comme en 2010, nous vous proposons de redistribuer les bénéfices des bars à une association œuvrant en faveur des personnes les plus précarisées. Il est à noter que le bénéfice 2010 s'est élevé à 5315,10 francs.

Aménagement de la manifestation

Lieu:

La célébration du 31 décembre a lieu sur la place du Bourg-de-four, devant la Cathédrale Saint-Pierre et sous les canons.

Horaires:

Début de la célébration: aux alentours de 22 h. Fin des festivités: 3 heures du matin.

Scènes et coordination de la célébration:

Des scènes sont installées pour accueillir les différentes productions organisées. La société mandatée et la Ville de Genève sont les organisatrices de la manifestation.

Les prix pratiqués doivent être approuvés par la Ville de Genève.

Les diverses prestations fournies par les services municipaux sont facturées en prestations internes.

Communication

La communication doit être mise sur pied afin de sensibiliser la population le plus largement possible à cette nouvelle fête. Des annonces publicitaires, le

magazine «Vivre à Genève», le site Internet de la Ville, les panneaux d'affichage sont autant de supports qui peuvent être utilisés pour promouvoir activement la fête en Ville de Genève.

Financement

La mise en place du concept est budgétée à 220 000 francs, TVA comprise, comme suit et fera l'objet d'un appel d'offres public:

Fr.	
Communication / décoration	32 000
Animations / cachets:	65 000
Logistique	70 000
Sécurité / Sanitaire	33 000
Divers / imprévus	20 000
Total	220 000

A noter que ce budget n'intègre pas les diverses prestations des services municipaux.

Conclusion

Au vu de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 220 000 francs destiné à l'organisation de la fête du 31 décembre.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2011, sur le centre de coût A004000 «Service des relations extérieures», nature comptable 318610 «Organisation/production d'événements».

Préconsultation

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée par 65 oui contre 3 non.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le renvoi direct de la proposition PR-897 en commission n'ayant pas été accepté tout à l'heure lors de la réunion des chefs de groupe et du bureau du Conseil municipal, nous invoquons le même argument que M^{me} Vera Figurek pour le point précédent et demandons le traitement accéléré selon l'article 83, alinéa 5, du règlement du Conseil municipal.

Mis aux voix, le débat accéléré est accepté par 55 oui contre 17 non.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien est particulièrement heureux de voir arriver cette proposition PR-897 puisque, comme vous le savez, il est à l'origine de la réinstauration de cette fête du Nouvel-An dans la Vieille-Ville.

Cependant, je vous rends attentifs à certaines questions qui se posent pour des raisons budgétaires. En effet, vous aurez remarqué que la somme demandée dans cette proposition dépasse largement les 175 000 francs octroyés initialement. Nous nous interrogeons sur ce point.

De plus, nous estimons qu'il est important de se poser la question des sites où se déroulera la fête. Jusqu'à présent, les lieux de rassemblement étaient situés devant la cathédrale Saint-Pierre, autour des canons et à la place du Bourg-de-Four. Il nous semble que celui de la cathédrale pourrait être transféré sur l'esplanade de Saint-Antoine, ce qui permettrait d'«aérer» un peu la fête en la concevant de manière plus expansive, et évidemment aussi de ménager la cathédrale et ses abords. Pour nous, c'est un lieu important qui mérite un certain respect. Nous n'avons pas l'habitude, au Parti démocrate-chrétien, de faire la foire sur le parvis des cathédrales!

Telle est la question de fond que je me permets de poser à cette noble assemblée et dont je demande au Conseil administratif de tenir compte.

M. Pascal Holenweg (S). Je commence par demander formellement le vote de cet objet sur le siège, en raison des délais d'organisation de la fête du Nouvel-An dans la Vieille-Ville.

Il y a deux manières de faire: soit nous optons pour une fête improvisée qu'il vaut mieux confier à l'Union des espaces culturels autogérés (UECA) ou à l'Usine plutôt qu'à la Ville de Genève, soit nous voulons une fête organisée et, comme il ne reste que six mois avant la fin de l'année, il nous faut alors prendre une décision sur-le-champ, au lieu de renvoyer la proposition PR-897 en commission. Voilà pourquoi nous demandons le vote de cet objet sur le siège.

Quant au reste, la suggestion de M. Lathion d'organiser la fête également sur l'esplanade de Saint-Antoine nous paraît excellente, à condition que ce nouvel emplacement ne remplace pas celui qui était traditionnellement utilisé devant la cathédrale. Je rappelle qu'au Moyen Âge on faisait des fêtes dans les cathédrales, devant les cathédrales, autour des cathédrales et sous les cathédrales! Il n'y a pas de raison que cet usage soit abandonné à Genève...

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, pour nous, la question n'est pas de savoir où faire la fête, elle peut très bien se dérouler sur la Treille, au Bourg-de-Four et dans les rues environnantes. Ce qui nous importe, c'est de savoir qui la paie, cette fête!

On me rétorquera que celle de l'année passée a été une grande réussite et que tout le monde était content. Néanmoins, d'après nous, ces plaisirs populaires impliquent que les entreprises basées sur les lieux mettent elles aussi la main à la poche pour participer aux frais d'organisation. Il me semble que certaines associations de commerçants devraient être approchées dans ce sens. En effet, ce genre d'investissements relève plutôt du privé que de la Ville. Je l'avais déjà dit lorsque nous avons voté le crédit extraordinaire pour l'édition précédente de cette fête du Nouvel-An en Vieille-Ville.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts accueilleront tout à fait favorablement la proposition PR-897, vu le succès remporté l'année passée par la fête du Nouvel-An en Vieille-Ville. Souvenez-vous: on nous avait demandé de voter sur le siège un crédit extraordinaire, car il fallait faire vite. C'est un peu la même chose qu'espère ce soir le Parti socialiste, d'ailleurs.

Mais je rappelle aussi que, pour finir, nous avons tout de même consacré une séance de commission à cette problématique, et il en ira de même cette année. Pourquoi? Je comprends parfaitement qu'il faille aller vite, puisqu'il est prévu de lancer un appel d'offres et que la fête doit être organisée dans les délais impartis.

Cependant, bien que convaincu de la nécessité de cette manifestation, le groupe des Verts aimerait quand même avoir un peu plus de détails sur le financement qui nous est présenté.

Si la proposition PR-897 avait été plus complète à cet égard, nous aurions peut-être pu accepter de la voter sur le siège. Or, on évoque ce soir un cahier des charges qui n'y figure pas. Nous avons également des questions à poser sur l'augmentation du crédit demandé de 175 000 francs l'année passée à 220 000 francs cette année. Nous aimerions donc avoir quelques éclaircissements sur ces questions, et je suis convaincue que la commission des finances sera capable de rendre un rapport sur cet objet pour la prochaine session déjà.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois soutiendra évidemment ce projet de fête du Nouvel-An en Vieille-Ville. Nous sommes heureux que la Ville ait décidé de prendre en main cette manifestation bien méritée, qui doit être célébrée dans toutes les grandes villes du monde. Je pense donc qu'il est important que Genève fête dignement le passage à l'année nouvelle.

En ce qui concerne le projet présenté dans la proposition PR-897, nous aimerions connaître un peu plus précisément tous ses tenants et aboutissants, notamment sur le plan du calcul des budgets. Il est vrai que les délais sont courts, comme l'année passée.

A mon grand regret, lors de l'édition précédente, de nombreux commerçants de la Vieille-Ville – restaurateurs, tenanciers de cafés-bars et autres – qui auraient aimé participer à l'organisation de la manifestation n'ont pas été contactés suffisamment à l'avance pour ce faire. Je tiens à le signaler.

Le Nouvel-An en Vieille-Ville doit être une fête citoyenne, qui valorise ce site magnifique. C'est une bonne occasion pour réunir les citoyens et les citoyennes. Je propose le renvoi de la proposition PR-897 à la commission des arts et de la culture, afin que celle-ci puisse étudier correctement et rapidement les modalités d'organisation de la manifestation. Je lui recommande de travailler sans tarder dans ce sens!

M. Olivier Fiumelli (LR). S'agit-il, pour le Conseil municipal, d'organiser lui-même la fête du Nouvel-An en Vieille-Ville? Nous ne le pensons pas. Cette responsabilité incombe au Conseil administratif. Pour notre part, nous faisons confiance au magistrat en charge de la mairie cette année, M. Pierre Maudet, pour qu'il organise cette manifestation en veillant – si possible – à réduire les coûts par rapport au crédit demandé dans la proposition PR-897 et en engageant le maxi-

mum de fonds privés. Nous croyons que le Conseil administratif saura prévoir une belle fête qui coûtera le moins cher possible, et nous voterons donc cette proposition sur le siège.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Chers collègues, j'aimerais d'abord rappeler un petit détail au Parti démocrate-chrétien: il a pris le train en marche! Avant qu'il ne s'en occupe, la population et l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville avaient déjà commencé à organiser la fête du Nouvel-An. Je trouve donc quelque peu incorrect que les démocrates-chrétiens se présentent comme ses instigateurs, car tel n'est pas du tout le cas! Je le répète, ce sont les habitants qui ont lancé le projet!

Par conséquent, voter sur le siège la proposition PR-897 revient à suivre une piste déjà tracée par la population. En tout cas durant quelques années, c'est elle qui a mis la main à la poche pour organiser le Nouvel-An en Vieille-Ville, et c'était alors une fête extrêmement modeste. Le projet qui nous est soumis ce soir reste plus ou moins dans cet état d'esprit, mais il n'en demeure pas moins qu'accueillir 15 000 personnes n'est pas peu de chose, surtout dans la Vieille-Ville!

Nous voulons que cela se fasse dans des conditions optimales aussi bien pour les fêtards que pour les habitants des environs, et il nous semble que 220 000 francs ne représentent pas une somme énorme pour atteindre cet objectif, à la réalisation duquel elle suffira amplement. D'ailleurs, nous avons l'habitude d'en voter de bien plus importantes pour des événements moins représentatifs qui ne concernent pas d'aussi près la vie au centre-ville. Nous savons tous que la Vieille-Ville est d'ordinaire un endroit un peu triste, et que l'animation du Nouvel-An fait très plaisir à ses habitants comme à tous les Genevois qui aiment s'y rendre pour cette fête.

Nous invitons donc le Conseil municipal à voter la proposition PR-897 sur le siège.

M. Eric Bertinat (UDC). Madame la présidente, vous transmettez au conseiller municipal Spuhler que je le remercie d'avoir repris les propos de son collègue Pascal Rubeli... Ainsi, nous serons certainement deux partis à voter de la même manière sur la proposition PR-897!

Je me permets cependant d'adresser une question à l'exécutif. Un peu plus loin dans notre ordre du jour figure la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-348 sur le bilan complet de la fête du 31 décembre 2010. Ce document nous apprend qu'un léger bénéfice a été réalisé, et que le montant correspondant a été versé à l'association Solidarité Femmes. Je trouve un peu étonnant que le

boni issu d'une pareille fête serve à financer une association dont la démarche est de nature politique. Pour coller à l'actualité, je propose que le bénéfice de la fête de cette année – s'il y en a un – soit versé à la victime du socialiste Strauss-Kahn!

La présidente. Monsieur Bertinat, je n'aurais pas dû vous donner la parole, car votre collègue de parti s'était déjà exprimé sur le même objet avant vous. Je rappelle que nous sommes en débat accéléré et qu'il n'y a donc qu'une seule intervention par groupe. Pour la même raison, je ne peux pas donner la parole à MM. Jeanneret et Lathion.

Nous sommes saisis d'une demande de discussion immédiate que je mets aux voix maintenant.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 51 oui contre 19 non.

Premier débat

M^{me} Vera Figurek (EàG). Madame la présidente, je demande le vote de la proposition PR-897 à l'appel nominal.

La présidente. Selon l'article 98 du nouveau règlement du Conseil municipal, il suffit qu'une seule personne demande le vote à l'appel nominal. Il en sera donc fait ainsi.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Tout à l'heure, je me suis senti attaqué par les propos de M^{me} Salika Wenger. Voilà pourquoi: il se trouve que je suis membre de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville et que je sais de quoi je parle en ce qui concerne son rôle dans l'organisation de la fête du Nouvel-An.

M^{me} Wenger a prétendu, avec son aplomb habituel, que ce n'était pas le Parti démocrate-chrétien qui avait voulu la réinstauration de cette manifestation, mais les habitants. Je lui rappelle que l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville n'avait pas du tout l'intention d'organiser cette fête et que, l'année passée, le débat mené dans cette enceinte à ce sujet a donné lieu à un cirque invraisemblable! Certains proposaient de confier cette organisation à l'association en question, d'autres à l'UECA ou à l'Usine... Bref, le désordre habituel orchestré par le groupe A gauche toute!, comme il s'appelait encore à l'époque. Mesdames et Messieurs, sachons raison garder et ne nous égarons pas de la même manière cette année!

En effet, la bonne organisation de la fête du Nouvel-An le 31 décembre 2011 pose un problème de timing; nous en avons tout à fait conscience et nous profitons de la présence de M. Pierre Maudet, qui sera partie prenante, pour lui demander de tenir compte de nos préoccupations exprimées au cours du débat accéléré de ce soir. Je veux parler des trois sites où nous aimerions que la fête se déroule; je le répète, les démocrates-chrétiens proposent l'esplanade de Saint-Antoine en lieu et place du parvis de la cathédrale Saint-Pierre.

De plus, nous aimerions que l'exécutif aille de l'avant tout en limitant les frais d'organisation et en essayant de contrôler le mieux possible le budget de la manifestation. Le crédit nécessaire ne saurait augmenter davantage!

M. Claude Jeanneret (MCG). Mesdames et Messieurs, chers collègues, c'est avec grand plaisir que le Mouvement citoyens genevois soutiendra ce projet. Néanmoins, nous regrettons de ne pas pouvoir en débattre en commission. Tout à l'heure, il a été question de faire appel à la bonne volonté des commerçants et des habitants de la Vieille-Ville, et je crois qu'un examen en commission nous aurait permis de mettre au point une méthode adéquate pour y parvenir. Nous laisserons au maire le soin de faire appel aux commerçants, mais je continue à penser que le Conseil municipal aurait lui aussi dû s'en charger.

Bien sûr, il est extraordinaire de pouvoir faire une fête en Vieille-Ville. Je n'entrerai pas dans le débat sur le choix des sites précis où elle doit se dérouler, car je ne crois pas que ce soit un point important, le principal étant la participation de la population et l'attractivité de la fête. Les gens qui se réuniront ce soir-là doivent être de bonne humeur! Nous voulons que la Vieille-Ville soit animée. En tant que membre de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, je signale que cette dernière s'est occupée depuis deux ou trois ans de la décoration dans les arbres et des lumières pour ces festivités. Le résultat était assez joli!

Il faut vraiment donner un caractère plus festif à notre ville, qui en manque parfois. Nous sommes donc très heureux, ce soir, de soutenir le projet présenté dans la proposition PR-897, et nous faisons confiance à M. Maudet pour le réaliser comme le souhaitent les habitants de la Vieille-Ville.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, j'interviens rapidement. Inutile d'allonger le débat alors qu'il est déjà presque 19 h. Les Verts aimeraient rendre hommage au Parti démocrate-chrétien pour le rôle qu'il a joué dans la réintroduction de la fête du Nouvel-An en Vieille-Ville. Nous avons entendu tout à l'heure quelques propos assez étonnants à cet égard! L'année dernière, c'est notre collègue Lathion qui a fait signer une motion pour relancer l'idée de cette fête, et

notre groupe n'oublie pas sa contribution, ainsi que celle du Parti démocrate-chrétien, à ce beau succès.

Nous aurions aimé débattre de la proposition PR-897 en commission des finances, mais cela a été refusé et nous en prenons acte. J'aimerais encore préciser un point. J'ai présidé l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, et je sais de quoi je parle: elle n'a jamais organisé de fête le 31 décembre! En revanche, elle se charge toujours du bal de l'Escalade, qui est un de ses classiques, comme nous le constaterons tous une fois encore au mois de décembre prochain. Elle a également organisé une fête en septembre, le week-end qui suit le Jeûne genevois. Ces manifestations lui demandent déjà un effort assez considérable! Cette association n'a donc pas la capacité d'organiser un événement tel que le Nouvel-An en Vieille-Ville, et il est tout à fait normal que la Ville de Genève prenne la relève.

Quant au crédit demandé dans la proposition PR-897, il est certes un peu élevé, mais il correspond aussi à une plus grande ambition quant à l'organisation de la manifestation... Il est vrai que les occasions de faire la fête à Genève ne sont pas si nombreuses, et le groupe des Verts remercie et félicite le Conseil administratif pour sa démarche. Bien entendu, nous accepterons de voter ce crédit sur le siège.

Deuxième débat

Mise aux voix à l'appel nominal, la délibération est acceptée par 69 oui contre 4 non.

Ont voté oui (69):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (LR), M. Alexis Barbey (LR), M. Olivier Baud (EàG), M. Gary Bennaïm (LR), M^{me} Olga Baranova (S), M. Thomas Boyer (LR), M. Simon Brandt (LR), M. Luc Broch (S), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Maria Casares (EàG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (LR), M. Michel Chevrolet (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Silvia

Machado (S), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Soli Pardo (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Antoine Salamin (MCG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Aurélie Seguin (S), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Greccuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté non (4):

M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Pascal Rubeli (UDC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Antoine Bösch (UDC), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Yves Nidegger (UDC).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 220 000 francs destiné à l'organisation de la fête du 31 décembre.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2011, sur le centre de coût A004000 «Service des relations extérieures», nature comptable 318610 «Organisation/production d'événements».

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

12. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	54
2. Communications du bureau du Conseil municipal	54
3. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'expression associative (statuts de la fondation, art. 9.1.3) (RCM, art. 130, lettre A)	55
4. Questions orales	57
5. Motion du 9 juin 2009 de MM. Olivier Fiumelli, Simon Brandt, Jean- Charles Lathion, Alexis Barbey, M ^{mes} Patricia Richard et Odette Saez: «Le succès n'a pas de prix, mais il a un budget et des comptes trans- parents (bains des Pâquis)» (M-874)	72
6. Projet d'arrêté du 20 janvier 2010 de M ^{mes} Ariane Arlotti, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez, M. Pierre Rumo, M ^{mes} Marie-France Spielmann, Salika Wen- ger et M. Christian Zaugg: «Attribution de l'excédent des revenus de 2009» (PA-101)	74
7. Proposition du Conseil administratif du 11 mai 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 952 000 francs destiné à l'étude de la réno- vation de la ferme Menut-Pellet et à son affectation en espace de quartier, sise au 40, avenue Henri-Golay, sur la parcelle N° 3213, du cadastre de la commune de Vernier (PR-893)	75
8. Proposition du Conseil administratif du 11 mai 2011 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un total net de 2 529 220 francs, soit:	
– un crédit brut de 713 440 francs, dont à déduire le produit des taxes d'équipement dues par chaque propriétaire ou superficiaire repré- sentant 535 080 francs, soit un montant net de 178 360 francs, des- tiné aux aménagements en lien avec le PLQ N° 28732;	
– un crédit brut de 2 192 500 francs, dont à déduire le produit des taxes d'équipement dues par chaque propriétaire ou super- ficiaire représentant 1 644 375 francs, soit un montant net de 548 125 francs, destiné aux mesures d'accompagnement du PLQ	

N° 29482, sur la route de Ferney et les chemins du Petit-Saconnex et de Sous-Bois;	
– un crédit de 1 802 735 francs destiné au réaménagement de la route de Ferney, tronçon avenue Giuseppe-Motta-chemin de Sous-Bois, et du chemin de Sous-Bois (PR-894)	92
9. Proposition du Conseil administratif du 18 mai 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 101 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 10, rue Lissignol, parcelle N° 5745, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité (PR-895)	107
10. Proposition du Conseil administratif du 25 mai 2011, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de loi modifiant les limites de zones N° 29763-204 sur le territoire de la commune de Genève, Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts) à l'avenue Trembley (PR-896)	120
11. Proposition du Conseil administratif du 25 mai 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 220 000 francs en faveur de la mise en place d'une fête visant à célébrer la nouvelle année en Vieille-Ville (PR-897)	128
12. Propositions des conseillers municipaux	140
13. Interpellations	140
14. Questions écrites	140

La mémorialiste:
Marguerite Conus